



**COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'ASIE OCCIDENTALE**

RAPPORT SUR LA HUITIÈME SESSION

(3 - 7 mai 1981)

**CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
DOCUMENTS OFFICIELS, 1981**

SUPPLÉMENT N° 15

NATIONS UNIES

New York, 1981

81 - 0136

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres.
La simple mention d'une cote dans un texte indique qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/1981/55
E/ECWA/134

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitres</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Abréviations		ii
INTRODUCTION	1	1
I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL OU PORTEES A SON ATTENTION	2	2
II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SEPTIEME SESSION	3 - 19	3
A. Activités des organes subsidiaires	3	3
B. Autres activités	4	3
C. Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations	5 - 19	3
III. HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION	20 - 125	6
A. Participants à la session et organisation des travaux	20 - 28	6
B. Ordre du jour	29	7
C. Compte rendu des débats	30 - 125	8
D. Programme de travail et priorités, 1982-1983	-	34
IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION A SA HUITIEME SESSION	-	40
ANNEXES		
I. LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA HUITIEME SESSION		58
II. PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES AU COURS DE LA PERIODE A L'EXAMEN		61

ABBREVIATIONS

CEAO	Commission économique pour l'Asie occidentale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
OIT	Organisation internationale du travail
OLP	Organisation de libération de la Palestine
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OPEP	Organisation des pays exportateurs de pétrole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PHUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

INTRODUCTION

1. Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis la septième session, soit du 24 avril 1980 au 3 mai 1981. Il a été adopté par la Commission à la 9ème séance de la session, tenue le 7 mai 1981, tel qu'il avait été modifié durant les débats.

I. QUESTIONS APPELANT UNE DECISION DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
OU PORTEES A SON ATTENTION

2. A sa 9ème séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'adopter le projet de résolution suivant :

"Le Conseil économique et social,

1. Prend acte du rapport de la Commission économique pour l'Asie occidentale sur les travaux de sa huitième session (E/ECWA/134), ainsi que des recommandations et résolutions figurant au chapitre IV de ce rapport;

2. Approuve le programme de travail et les priorités de la Commission pour 1982-1983 exposés dans les documents E/ECWA/118 et Add.1 à 4."

II. TRAVAUX DE LA COMMISSION DEPUIS LA SEPTIEME SESSION

A. Activités des organes subsidiaires

3. La Commission n'a pas encore créé d'organes subsidiaires.

B. Autre activités

4. En ce qui concerne les activités de la Commission, il convient de se référer aux documents E/ECWA/120 et Add.1 à 3, E/ECWA/127 et E/ECWA/129 et Add.1.

C. Relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations

5. En organisant et en exécutant ses activités, le secrétariat a continué à coopérer étroitement avec diverses institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies tels que l'ONUDI, la FAO, la CNUCED, le PNUE et le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui lui ont apporté leur concours.

6. Dans le domaine de l'industrie et dans le cadre de l'accord conclu avec l'ONUDI au sujet de la Division mixte CEAQ/ONUDI, le programme d'études approfondies par pays s'est poursuivi en étroite coordination avec l'ONUDI, qui aidera à publier les études sur l'Iraq, la Jordanie et la République arabe syrienne. Pendant la période considérée, le champ de la coopération a été étendu à des domaines tels que le développement de l'industrie pétrochimique et de l'industrie des biens d'équipement. Le secrétariat bénéficiera du concours de l'ONUDI pour les réunions d'experts qu'il doit organiser en 1981 dans ces domaines et qui constitueront la contribution régionale aux réunions mondiales de consultation de l'ONUDI. Des entretiens ont eu lieu, en outre, au sujet du renforcement de la coopération dans le domaine du transfert de technologie industrielle et de l'aide aux pays les moins avancés de la région de la CEAQ.

7. Pour ce qui est de l'agriculture et dans le cadre de l'accord conclu avec la FAO au sujet de la Division mixte CEAQ/FAO de l'agriculture, la Commission a coopéré avec la FAO dans les domaines de la planification régionale intégrée, de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources agricoles et des institutions rurales. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, des missions communes FAO, CEAQ ont été envoyées au Yémen et au Yémen démocratique pour faire le point sur la situation alimentaire, afin d'élaborer éventuellement des projets de coopération technique en matière de sécurité alimentaire. La Commission a également bénéficié d'une aide considérable pour préparer une réunion d'experts sur la conservation, le développement et la gestion des ressources agricoles, qui doit se tenir en 1981. En outre, la FAO a participé activement à la préparation du Bulletin annuel intitulé "Agriculture et développement".

8. Pendant la période considérée, le PNUE a continué à apporter un concours financier à la Commission pour appuyer le fonctionnement du Groupe de coordination pour les questions d'environnement du secrétariat.

9. Durant l'année, le secrétariat s'est occupé, en étroite collaboration avec le Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires de questions touchant certains groupes de population : les personnes handicapées, les femmes, les jeunes et les personnes âgées. L'évaluation et le plan d'action régionaux pour les personnes âgées (E/ECWA/119) ont été élaborés en étroite consultation avec le Centre et le secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées.

10. Les liens avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) ont été renforcés grâce à la décentralisation de deux postes d'administrateur qui ont été transférés à la Commission. De ce fait, les programmes de travail de la Commission et du Centre Habitat seront désormais exécutés d'une façon beaucoup mieux coordonnée.

11. Le secrétariat de la CEAO a continué à resserrer ses relations avec le PNUAP. Le Fonds a contribué à la mise en oeuvre du programme de la Commission en matière de population, dont il assure en grande partie le financement. La Commission exécute aussi plusieurs projets de coopération technique financés par le PNUAP.

12. La Commission a continué à bénéficier de l'appui du Secrétariat de l'ONU dans le domaine de la planification à long terme et de la modélisation. Cette assistance a été rendue possible par une contribution versée par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la planification et les projections relatives au développement.

13. La Commission a coopéré étroitement avec la CNUCED qui, en application de la résolution 122 (V) de la Conférence et de la résolution 34/203 de l'Assemblée générale concernant le nouveau programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés et la prochaine Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, a invité la Commission à participer à ce programme. Le rôle de la CEAO a notamment consisté à avoir des consultations avec les pays membres les moins avancés et à les aider à préparer leurs exposés respectifs, à participer à des réunions d'étude et autres et à organiser des réunions d'information à l'intention du personnel de la CNUCED engagé dans cette opération. Des consultations ont également eu lieu avec la CNUCED au sujet du prochain Séminaire de la CEAO sur les formes possibles de coopération et d'intégration économiques en Asie occidentale.

14. Conformément à la résolution 74 (VI) de la Commission, le secrétariat de la CEAO a réalisé une étude visant à déterminer et évaluer l'état du financement du développement dans les pays de la région. Cette étude, qui a été effectuée en collaboration avec le Département de la coopération technique pour le développement de l'ONU, a porté sur huit pays membres.

15. Conformément à l'accord conclu avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, le secrétariat a maintenu une coopération et des consultations étroites avec le Centre pour formuler et appliquer le programme de la Commission dans ce domaine.

16. Dans le domaine des ressources naturelles, le secrétariat a eu des relations de travail étroites, avec le Siège de l'ONU et, en particulier, avec le Département de la coopération technique pour le développement (Division des ressources naturelles et de l'énergie) et avec le Département des affaires économiques et sociales internationales (Bureau de la recherche et de l'analyse des politiques en matière de développement, et Bureau de statistique). Une coopération et une coordination constantes et intensives ont également été entretenues avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. La Commission est restée en rapport avec le secrétariat de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.

17. Dans le domaine de la science et de la technique, le secrétariat a approfondi ses relations avec plusieurs organismes comme l'OIT, l'UNESCO, l'UNITAR et le PNUE, qui ont participé activement au Séminaire sur l'exode des compétences dans les pays

arabes qui s'est tenu au début de 1980. La CNUCED a également mis des bourses à la disposition du secrétariat pour permettre à des experts nationaux de participer à son programme interne de formation en matière de transfert de technologie. Pendant l'année, le secrétariat a également noué des liens étroits avec le Fonds intérimaire des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement, récemment créé, pour préparer le lancement de projets de coopération technique dans la région de l'Asie occidentale. En exécutant son programme de travail, le secrétariat a maintenu à tout moment des relations étroites avec le Centre pour la science et la technique au service du développement.

18. Durant l'année écoulée, le secrétariat a achevé une étude sur les régimes fonciers au Yémen, réalisée pour le compte de la Banque mondiale.

19. Comme la Commission joue de plus en plus souvent le rôle d'agent d'exécution de projets régionaux de coopération technique, ses relations avec le PNUD ont été considérablement renforcées en 1980.

III. HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. Participants à la session et organisation des travaux

20. La huitième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CEAO) s'est tenue à l'hôtel Sheraton, à Sana'a (République arabe du Yémen) du 3 au 7 mai 1981. Neuf séances ont été consacrées à ses délibérations.
21. Les représentants des Etats membres suivants ont participé à la session^{1/} : Arabie saoudite, Bahreïn, Egypte, Emirats arabes unis, Iraq, Koweït, Liban, Oman, Organisation de libération de la Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Yémen et Yémen démocratique.
22. Des représentants des organes de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées ci-après ont assisté à la session en qualité d'observateurs : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce; Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires; Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement; Département de la coopération technique pour le développement (ONU); Fonds monétaire international; Fonds des Nations Unies pour l'enfance; Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population; Organisation internationale du Travail; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture; Programme alimentaire mondial; Programme des Nations Unies pour le développement; Programme des Nations Unies pour l'environnement et Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (New York).
23. Les organisations régionales et intergouvernementales suivantes ont participé à la session en qualité d'observateurs; Communauté économique européenne; Ligue des Etats arabes; Organisation internationale de normalisation; Organisation arabe de développement agricole; Organisation arabe de normalisation et de métrologie et Organisation arabe du travail.
24. La Commission a adopté les propositions relatives à l'organisation de ses travaux (document E/ECWA/130) et a chargé son Président, en consultation avec le Secrétaire exécutif, d'établir le calendrier des réunions.
25. En vertu de l'article 4 de son mandat, la Commission a invité les représentants des pays suivants à participer à titre consultatif aux travaux de la huitième session : Allemagne, République fédérale d'; Etats-Unis d'Amérique; France; Hongrie; Inde; Pays-Bas; Tunisie et Union des Républiques socialistes soviétiques.
26. La délégation de l'Organisation de libération de la Palestine a exprimé des réserves quant à l'invitation adressée aux Etats-Unis d'Amérique de participer à la session à titre consultatif.
27. A sa deuxième séance, la Commission a élu à l'unanimité M. Fouad Qaid Mohammad, Ministre du développement et Président de l'Office central de planification et chef de la délégation de la République arabe du Yémen, Président; M. Salim Yassine, Ministre d'Etat chargé des questions de planification et chef de la délégation de la République arabe syrienne et M. Ahmad Younis, représentant de l'Organisation de libération de la Palestine, Vice-Présidents; et Mlle Leyla Hassan Ma'rouf, membre de la délégation iraquienne, Rapporteur de la session.

^{1/} Les noms des participants à la session figurent dans le document E/ECWA/INF.28/Rev.1.

28. Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire de la Commission, les membres du Bureau de la Commission ont examiné les pouvoirs des délégués à la session et les ont trouvés en bonne et due forme.

B. Ordre du jour

29. A sa deuxième séance, après avoir accepté d'ajouter un nouveau point intitulé "Débat général" à la suite du point 5 dans le document E/ECWA/115 et avoir approuvé une autre proposition du représentant de l'Organisation de libération de la Palestine tendant à ajouter au titre du point 6, dans le même document, deux points subsidiaires concernant l'étude générale de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine et le recensement du peuple arabe de Palestine, la Commission a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour (E/ECWA/115, E/ECWA/115/Add.1/Rev.1)
4. Organisation des travaux (E/ECWA/130)
5. Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission à participer à titre consultatif aux travaux de la huitième session de la Commission (E/ECWA/128/Rev.2)
6. Débat général
7. Rapport sur les activités de la Commission :
 - a) Etat d'avancement de l'exécution du programme de travail (E/ECWA/120 et Corr.1 et E/ECWA/120/Add.1 à 3);
 - b) Suite donnée aux résolutions de la Commission (E/ECWA/129 et Add.1);
 - c) Suite donnée à la mise en application de la résolution 27 (III) de la CEAO relative à l'étude générale de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine;
 - d) Suite donnée à la mise en application de la résolution 28 (III) de la CEAO relative au recensement du peuple arabe de Palestine;
 - e) Contribution régionale aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (E/ECWA/127).
8. Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEAO :
 - a) Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (E/ECWA/126);
 - b) Réunion intergouvernementale sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport pour l'Asie occidentale (E/ECWA/121 et Add.1);
 - c) Réunion préparatoire régionale d'un groupe d'experts en vue de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (E/ECWA/116 et Add.1).

9. Programme de travail et priorités pour 1982-1983 (E/ECWA/118 et Add.1 à 4)
10. Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières
 - a) Situation financière des programmes de la Commission (E/ECWA/117, E/ECWA/117/Add.2);
 - b) Etat du Compte des contributions financières et renforcement du Compte (E/ECWA/117/Add.1);
11. Année internationale des personnes handicapées (E/ECWA/119 et Add.1)
12. Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/ECWA/122, E/ECWA/122/Add.1 (parties I et II), E/ECWA/122/Add.2 et 3)
13. Elaboration d'un modèle institutionnel pour les centres nationaux de transfert et de développement des techniques (E/ECWA/123 et Add.1)
14. Coopération entre pays en développement (E/ECWA/124 et Add.1 à 3)
15. Décentralisation des activités économiques et sociales vers les commissions régionales et renforcement de celles-ci (E/ECWA/125 et Add.1)
16. Questions diverses
17. Adoption du rapport de la Commission sur sa huitième session.

C. Compte rendu des débats

30. La session a été ouverte par le représentant du Président de la République arabe du Yémen, le Premier Ministre M. Abdul Karim El-Eryani, qui s'est déclaré très heureux d'accueillir la huitième session de la Commission à Sana'a. Dans sa déclaration, il a souligné que malgré la grande disparité des revenus, les liens solides qui unissaient les Etats membres avaient permis d'instaurer de nombreuses formes de coopération, qui avaient abouti à l'élaboration, par la onzième Conférence au sommet des pays arabes, d'une stratégie unifiée du développement pour les pays arabes et à l'allocation d'un montant de 5 milliards de dollars au titre de la Décennie arabe du développement, montant destiné en particulier aux pays pauvres. Le Premier Ministre a évoqué l'importance des conférences internationales auxquelles la Commission allait participer et la portée du programme de travail de la CEAO pour 1982 et 1983. Il a souligné la nécessité de coordonner les activités de la Commission et celles des organes pertinents de la Ligue des Etats arabes, des organisations régionales et des fonds arabes. Il a invité les pays développés, qu'il s'agisse des pays à économie de marché ou des pays socialistes, à accorder une attention particulière à la question des négociations relatives à la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a noté que le Yémen voyait dans le fait que la session se tenait sur son territoire l'occasion d'enrichir ses connaissances et d'acquérir davantage d'expérience en vue d'élaborer son deuxième plan de développement qui était en cours de préparation. En conclusion, il a déclaré que les progrès que le Yémen avait accomplis jusqu'alors et le stade de développement qu'il avait atteint étaient l'aboutissement d'une action engagée depuis peu, dans une période marquée par une situation économique difficile et par une pénurie de ressources matérielles.

31. Le Chef de la délégation iraquienne, parlant au nom du président de la septième session, M. Hassan Ali, Ministre du commerce de l'Iraq, a fait une déclaration dans laquelle il a passé en revue les principaux faits de caractère économique intéressant les travaux de la Commission qui s'étaient produits dans des instances internationales ou arabes depuis la septième session. Il a évoqué la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée à la coopération technique internationale, rappelant qu'il avait été impossible à cette occasion de parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations économiques internationales. Il a toutefois fait observer que l'Assemblée générale avait réussi à adopter à sa trente-cinquième session la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Il a invité les pays industrialisés à engager un dialogue constructif avec les pays du tiers monde en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'égalité. Il a également évoqué la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement prévue pour le milieu de 1981 et a déclaré que si cette forme de coopération était la pierre angulaire d'un nouvel ordre économique international, elle ne saurait en aucune façon remplacer des négociations économiques au niveau mondial. En ce qui concerne le monde arabe, il a évoqué la onzième Conférence au sommet des pays arabes qui avait notamment abouti à l'adoption d'une Stratégie d'action commune aux pays arabes et de la Charte d'action des pays arabes ainsi qu'à la proclamation de la Décennie arabe du développement dans laquelle une attention particulière était accordée aux pays membres les moins avancés par souci de favoriser l'intégration économique arabe. En conclusion, il a souligné la nécessité de faire passer les activités de la Commission du stade de la présentation et de l'examen à celui de l'application de programmes pratiques en faveur de la coopération et de l'intégration économiques des pays arabes.

32. Le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kurt Waldheim, a donné lecture du message que celui-ci avait adressé à la huitième session de la Commission et dans lequel il remerciait le Gouvernement de la République arabe du Yémen du généreux accueil qu'il faisait à la Commission à l'occasion de sa huitième session. Le Secrétaire général ajoutait que, pour résoudre les graves problèmes économiques qui compromettaient la stabilité internationale, il fallait s'entendre sur des objectifs à long terme clairement définis et prendre des mesures précises et complémentaires applicables à court et à moyen terme. Tel était l'enjeu des négociations que l'Assemblée générale envisageait d'engager au sujet des questions essentielles qui se posaient dans le domaine des matières premières, du commerce, de l'énergie et du financement du développement.

33. Le Secrétaire général soulignait qu'il importait que les pays en développement coopèrent entre eux pour pouvoir occuper une position plus favorable dans le système des relations économiques internationales, et pour diversifier leur économie et se développer plus rapidement. Les pays de la région de la CEEA étaient exceptionnellement bien placés pour contribuer à atteindre ces objectifs et à transformer le rôle de la CEEA elle-même dans le processus du développement.

34. Le Secrétaire général faisait observer qu'une autre grande tâche attendait la Commission, à savoir participer à l'examen et à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, en tenant compte de l'évolution des besoins et de la situation dans la région. Le renforcement des attributions des commissions régionales consacrait leur rôle de principaux centres économiques et sociaux généraux pour leur région respective au sein du système des Nations Unies.

35. Enfin, le Secrétaire général se déclarait convaincu qu'en attendant le règlement de quelques problèmes en suspens, le transfert de la CEAO à Bagdad devrait intervenir très rapidement et ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire de l'action menée par la Commission en faveur des Etats membres.

36. Le représentant du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale au Siège de l'Organisation des Nations Unies a indiqué, dans sa déclaration, que la session se déroulait à un moment où les crises économiques internationales s'aggravaient. La situation exigeait de trouver un nouveau mode de coopération entre tous les groupes de pays et d'abandonner la démarche traditionnelle qui consistait à dissocier les solutions à court terme des solutions à long terme et à traiter les différents problèmes sectoriels en les isolant les uns des autres. Il fallait s'orienter vers un système de gestion globale de l'économie mondiale, destiné à permettre un développement international régulier et sans heurts.

37. Le représentant du Directeur général a déclaré que s'il était admis que les activités nationales, régionales et internationales de coopération s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie internationale du développement, les négociations globales qui auraient permis d'atteindre les principaux buts et objectifs de cette Stratégie ne s'étaient pas encore ouvertes en raison de divergences fondamentales qui portaient sur des questions politiques touchant aux fondements mêmes de l'économie mondiale. Le seul moyen de répondre aux exigences de la situation était d'aborder dans une perspective intégrée et universelle les problèmes du commerce, des matières premières et de l'énergie, et les questions monétaires et financières. Les organismes des Nations Unies, et en particulier les commissions régionales, avaient un rôle essentiel à jouer en donnant l'impulsion politique décisive nécessaire à l'application de la Stratégie internationale du développement. Se référant plus particulièrement à la CEAO et aux besoins de la région, le représentant du Directeur général a évoqué trois volets de ce rôle.

38. Le premier avait trait au mandat confié à la Commission à la suite de la restructuration des secteurs économique et social de l'Organisation des Nations Unies, envisagée dans la résolution 32/197 de l'Assemblée générale. L'une des caractéristiques les plus importantes de cette résolution était d'attribuer à la Commission le rôle de principal centre de développement économique et social général pour la région. Un aspect essentiel de ce rôle était l'appui que la CEAO pouvait apporter aux pays de la région en matière de coopération économique et technique régionale pour les aider à parvenir à l'autosuffisance. Les perspectives de développement de la région de la CEAO dans les années 80 faisaient apparaître à la fois des problèmes particuliers et des possibilités exceptionnelles qui avaient été soulignées par le Secrétaire exécutif et qui, si les gouvernements de la région apportaient leur concours, permettraient de contribuer aux efforts entrepris à l'échelle mondiale en vue de réaliser l'autonomie collective. Il fallait donner à la Commission les moyens d'apporter ce concours avec souplesse, et avec prévoyance, dans les domaines où il est urgent d'intervenir, et de dépasser le stade de l'identification des moyens et des besoins pour entrer dans la phase opérationnelle. La Commission avait également pour rôle de participer à l'élaboration des politiques générales dans les organes intergouvernementaux centraux ainsi qu'au processus de planification et de programmation des organisations.

39. Le deuxième grand volet du rôle de la Commission avait trait au bilan de l'application de la nouvelle Stratégie internationale du développement auquel l'Assemblée générale devait procéder en 1984. L'examen minutieux qui serait préalablement effectué

au niveau régional pourrait donner l'impulsion politique nécessaire pour adapter ou intensifier les mesures politiques. A cet égard, le représentant du Directeur général a ajouté qu'il n'était peut-être pas trop tôt pour commencer à envisager la mise en place d'un cadre analytique dans lequel s'inscrirait cet examen, ainsi que les modalités selon lesquelles il serait effectué.

40. Quant au troisième volet du rôle de la Commission, il concernait les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies. Grâce à son expérience, la Commission pourrait aider les gouvernements de la région à participer à la définition des programmes multinationaux du PNUD et contribuer aux efforts déployés par le Directeur général pour arrêter l'orientation générale de ces activités opérationnelles.

41. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif a exprimé sa gratitude au Président de la République arabe du Yémen, qui accueillait la session, et remercié le Premier Ministre de l'allocation qu'il avait prononcée lors de la cérémonie d'ouverture. Il a félicité le Gouvernement de la République arabe du Yémen d'avoir accepté d'accueillir cette session dans une situation d'urgence et des circonstances imprévues.

42. Le Secrétaire exécutif a ensuite passé en revue les principaux problèmes et tâches auxquels il fallait faire face pour développer la région, ainsi que les priorités les plus urgentes. Il a rappelé quels étaient les objectifs d'ensemble de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement et les moyens de l'appliquer dans les domaines économique et social. Il a évoqué la Charte d'action économique nationale et la Stratégie d'action économique commune des pays arabes adoptées lors de la onzième Conférence au sommet des pays arabes, ainsi que les obligations et les principes qui en découlaient pour l'action économique commune des pays arabes. Il a mentionné plus particulièrement le fait que dans ces Chartes, l'accent était mis sur la nécessité de faire une distinction très nette entre l'action économique menée en commun par les pays arabes et les désaccords politiques imprévus qui pouvaient surgir entre eux, ainsi que sur la planification nationale du développement.

43. Le Secrétaire exécutif a ensuite résumé les orientations et les principes du développement de la région dans les années 80. Il a déclaré qu'il faudrait tout d'abord s'efforcer d'élaborer des politiques de développement et des modèles de planification propres à assurer une exploitation optimale des ressources naturelles et à en contrôler l'utilisation de façon à répondre aux besoins essentiels des individus. En second lieu, il faudrait s'efforcer de donner au développement une assise solide en mobilisant les ressources nationales et régionales de façon que l'économie nationale et régionale ne se trouve pas dans une situation de vulnérabilité, que sa dépendance à l'égard des variables extérieures, en particulier dans le domaine de la sécurité alimentaire, soit réduite et que des efforts soient entrepris pour éliminer le déséquilibre structurel du commerce extérieur. Troisièmement, il faudrait s'efforcer d'élaborer des plans et des programmes en vue de rationaliser l'utilisation de l'énergie pétrolière et d'organiser la recherche de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Quatrièmement, il faudrait accorder plus rapidement et plus nettement la priorité à la mise en valeur des ressources humaines et à leur utilisation dans le cadre de la planification et de la mise en oeuvre du processus de développement. Cinquièmement, il faudrait s'employer à réglementer les déplacements des travailleurs entre les pays de la région, et en particulier entre les pays non producteurs de pétrole et les pays producteurs de pétrole, en tenant compte de leurs répercussions sur le développement aussi bien dans le pays d'origine que dans le pays d'accueil et du rapport qui existe entre ces déplacements et l'exode des compétences à l'intérieur de la région. Sixièmement, il faudrait s'efforcer de mettre au point des politiques et des programmes appropriés et de créer davantage de possibilités d'intégrer les femmes au développement.

Septièmement, il faudrait s'employer à élaborer des plans et des programmes pratiques qui permettraient de fonder le développement de la région sur la complémentarité, l'intégration économique et sociale et l'autonomie collective accrue des pays de la région et des autres pays arabes et, par conséquent, de renforcer leur pouvoir de négociation dans les échanges internationaux et dans leurs transactions avec les sociétés transnationales. Le Secrétaire exécutif a fait remarquer que dans le cadre du développement et du financement intégrés, les pays les moins avancés devraient occuper une place particulière. La Commission attendait donc les résultats de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui devait se tenir à la fin de l'été de 1981.

44. Le Secrétaire exécutif a déclaré que ces orientations trouvaient leur expression dans les études, réunions, colloques, stages de formation, offres d'assistance technique, publications, services consultatifs et travaux préparatoires aux conférences internationales qui étaient prévus dans le programme de travail et les priorités pour l'exercice biennal 1982-1983 et le plan à moyen terme pour 1984-1989.

45. Il s'est félicité du rôle que les pays de la région jouaient dans les différents domaines de la coopération internationale à l'intérieur du système des Nations Unies et avec les pays en développement en général, et de l'appui qu'ils apportaient aux fonds de contributions volontaires qui devaient faciliter l'exécution de nombreux projets sociaux et humanitaires aux niveaux national, régional et international.

1. Débat général (point 6 de l'ordre du jour)

46. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les représentants de plusieurs pays membres de la CEAO et les observateurs d'organisations internationales et régionales, de communautés économiques et de pays, participant aux travaux de la session à titre consultatif, ont fait des déclarations.

47. Le représentant de la République arabe syrienne a fait valoir que l'on ne pouvait étudier la question de la coopération et de l'intégration économiques dans la région, ni celle de l'orientation de son développement en faisant abstraction des conditions politiques, économiques et sociales, passées et présentes, propres à la région arabe. En conséquence, l'adhésion de l'Egypte à l'accord de Camp David et au traité de Washington avait rendu toute coopération avec ce pays au sein de la Commission politiquement impossible, économiquement nuisible et juridique inconcevable. L'orateur a rappelé les résolutions de la CEAO concernant l'appartenance de l'Egypte à la Commission, en particulier la résolution 68 (VI) de 1979, et a affirmé l'opposition de son pays à la participation de l'Egypte aux travaux de la huitième session.

48. La délégation de l'Organisation de libération de la Palestine a souscrit aux déclarations de la délégation syrienne sur cette question et demandé qu'il soit pris acte de ses fortes réserves et de son opposition à l'égard d'une participation de l'Egypte aux travaux de la Commission.

49. La délégation iraquienne s'est également opposée à la présence de la délégation égyptienne aux séances de la Commission. La position de l'Iraq était motivée par la conviction que l'appartenance de l'Egypte à la Commission n'était plus compatible avec la promotion de l'intégration et de la coopération économiques entre les pays membres, objectif de la Commission.

50. Le représentant de l'Egypte a élevé une objection à l'encontre de la déclaration de la délégation syrienne demandant l'exclusion de l'Egypte des travaux de la Commission, et a demandé qu'il soit pris acte des objections et des réserves de la délégation égyptienne concernant toutes les recommandations qui tendraient à mettre en question l'adhésion de l'Egypte ou son droit de participer aux travaux de la Commission. Il a fait observer que toute recommandation de ce genre constituerait une violation de la teneur de la décision 1979/49 du Conseil économique et social; toute mesure prise par la Commission à cet égard déborderait son domaine de compétence. Le représentant de l'Egypte a insisté sur la nécessité de soustraire l'action économique arabe commune aux influences de désaccords passagers entre Etats arabes. Il a ensuite exposé certains des traits du plan de développement de son pays, et décrit quelques aspects de la coopération en cours avec les autres pays de la région.

51. Le représentant du Yémen démocratique a fait ensuite une déclaration dans laquelle il a rappelé les besoins d'assistance de son pays, besoins proportionnels aux nombreux et graves problèmes socio-économiques qu'il devait affronter. Il a mentionné les efforts de développement déployés dans son pays pendant la décennie passée et ses aspirations pour la décennie en cours. Le Yémen démocratique s'intéressait beaucoup à tous les projets de nature à accentuer la coordination et l'intégration avec les Etats de la région en général, et avec la République arabe du Yémen en particulier.

52. Les représentants du Département de la coopération technique pour le développement de l'Organisation des Nations Unies, du Programme des Nations Unies pour le développement, du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, du Département des affaires économiques et sociales internationales, de l'Organisation des Nations Unies, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation arabe de normalisation et de métrologie, de la Communauté économique européenne et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont prononcé des déclarations, dans lesquelles ils ont fait savoir qu'ils étaient disposés à soutenir les efforts de développement des pays membres de la Commission et à coopérer à cette fin avec la Commission; certains d'entre eux ont rappelé les arrangements de coordination existants ainsi que la nécessité de les renforcer.

53. Pendant le débat général, la délégation de la République arabe syrienne a présenté un projet de résolution (E/ECWA/VIII/L.1) concernant l'appartenance de l'Egypte à la Commission. Ce projet n'a pas été mis aux voix. Sur le même sujet, la déclaration ci-après a été présentée par les délégations des pays suivants : Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Koweït, Organisation de libération de la Palestine, Qatar, République arabe syrienne, Yémen et Yémen démocratique */ :

Les Etats signataires de la présente déclaration,

S'inspirant des buts et objectifs pour lesquels la Commission économique pour l'Asie occidentale a été créée,

Rappelant la résolution 68 (VI) de la Commission, adoptée en 1979,

Condamnant la collusion toujours plus grande, dans différents domaines, du Gouvernement égyptien avec l'ennemi sioniste expansionniste qui aspire à l'hégémonie dans la région, au mépris de la menace qu'une telle collusion représente pour le développement économique à venir des Etats et des peuples de toute la région arabe,

*/ A la séance finale, le représentant du Liban a associé sa délégation à la déclaration.

1. Réaffirment leur opposition à la présence de la délégation du Gouvernement égyptien pendant les travaux des sessions et séances de la Commission;
2. Proclament leur opinion selon laquelle le Gouvernement égyptien devrait être exclu de toute résolution adoptée ou de tout projet approuvé par la Commission, et nulle résolution ou projet visant à la consolidation et au renforcement de la coopération et de l'intégration économiques entre les pays de la CEAO ne devrait inclure le Gouvernement égyptien, ni les institutions égyptiennes traitant avec l'ennemi sioniste; et
3. Demandent au Secrétaire exécutif de la Commission de communiquer la teneur de la présente déclaration au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil économique et social et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

54. La délégation égyptienne a présenté la déclaration ci-après :

La délégation de la République arabe d'Egypte considère que la déclaration présentée sur la question de l'appartenance de l'Egypte à la Commission économique pour l'Asie occidentale est dénuée de tout fondement juridique, constitue une violation flagrante du mandat de la Commission et est en contradiction avec la décision 1979/49 du Conseil économique et social, aux termes de laquelle l'Egypte continue de faire partie de la Commission.

La délégation de la République arabe d'Egypte souligne qu'une telle déclaration crée une atmosphère d'hostilité et de tension entre les membres de la Commission, qu'elle constitue un précédent dangereux pour les travaux des organismes et commissions des Nations Unies et que son adoption n'est dans l'intérêt d'aucun des Etats membres, puisqu'elle risque de devenir une arme à double tranchant. L'appartenance de l'Egypte à la Commission a un caractère définitif et irrévocable, étant donné qu'elle se fonde sur des critères objectifs, largement justifiés des points de vue géographique, historique, économique et culturel, et que ces critères n'ont pas changé.

Comme il n'existe ni fondement juridique ni raison de fond qui autorise à mettre en question la participation de l'Egypte, la délégation égyptienne s'élève contre cette déclaration irréfléchie et la condamne, la considérant comme dénuée de valeur et de fondement. La délégation égyptienne demande au secrétariat de transmettre cette protestation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, au Président du Conseil économique et social et à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, et de la considérer comme document officiel de la huitième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale.

2. Rapport sur les activités de la Commission (point 7 de l'ordre du jour)

55. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a appelé l'attention des participants sur les documents E/ECWA/120 et Corr.1, E/ECWA/120/Add.1 et 2, E/ECWA/129 et Add.1, et E/ECWA/127. A propos de l'alinéa a), de ce point, le Secrétaire exécutif a dit que le secrétariat jugeait utile de modifier la structure de ses rapports sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail de 1980-1981, afin de distinguer entre son programme d'études, de recherche et de réunions (E/ECWA/120) et ses activités de coopération technique (E/ECWA/120/Add.2).

Le secrétariat se proposait en outre d'adapter sa méthode d'établissement des rapports de façon à mettre en lumière les questions importantes concernant le programme et à les porter à l'attention des Etats membres. Il avait également décidé d'appeler l'attention des Etats membres sur celles des activités du programme de travail relatif à la période 1980-1981 qui apparaissaient comme dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces (E/ECWA/120/Add.1) et auxquelles il avait donc été mis fin.

56. S'agissant des activités de coopération technique de la Commission, le Secrétaire exécutif a dit que si leur portée ne cessait de s'étendre, le secrétariat estimait cependant que les possibilités de financement des projets régionaux de coopération technique par les différentes institutions de financement des Nations Unies étaient limitées. La Commission voudrait peut-être envisager la nécessité d'obtenir des fonds pour financer les projets de coopération technique décrits dans le document E/ECWA/117/Add.2, dont la Commission était saisie au titre du point 10 de l'ordre du jour.

57. S'agissant des activités entreprises pour donner suite aux résolutions adoptées par la Commission (point b)), le Secrétaire exécutif s'est référé plus particulièrement à l'application de la résolution 27 (III) de la Commission, concernant l'étude générale de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine, et de la résolution 28 (III) concernant le recensement du peuple arabe de Palestine, questions qui **avaient** été inscrites à l'ordre du jour (alinéas c) et d) du point 7) à la demande de la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine.

58. En ce qui concerne la contribution de la Commission à la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (point e)), le Secrétaire exécutif a souligné l'importance considérable que la communauté internationale attachait à cette question comme en témoignaient les résolutions qui avaient conduit à décider la convocation à Paris, pendant le mois de septembre 1981, d'une conférence qui aurait pour objet de mettre au point, d'adopter et d'appuyer le Nouveau programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés. Il a souligné la nécessité, pour la communauté internationale, d'aider ces pays à réduire l'écart qui les séparait non seulement des pays développés mais aussi des autres pays en développement. Il a mentionné les préparatifs de la Conférence de Paris, et la contribution du secrétariat de la CEEAO à ces préparatifs, en particulier, en coopération avec le secrétariat de la CNUCED, pour l'établissement des monographies nationales relatives au Yémen démocratique et au Yémen. Le Secrétaire exécutif a également passé en revue les autres domaines dans lesquels la Commission avait fait un effort particulier en faveur de ceux de ses membres qui appartenaient à la catégorie des pays les moins avancés, et il a indiqué l'importance croissante qu'elle attachait, dans son programme de travail relatif à la période 1982-1983, aux activités visant à augmenter l'assistance et les services accordés à ces pays.

59. Lors du débat sur ce point, le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine a mentionné l'importance de l'étude de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine. Il s'est déclaré préoccupé de constater que l'étude n'avait pas été achevée pendant les cinq dernières années, et a instamment demandé que des mesures énergiques soient prises pour la mener à bonne fin. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution sur cette question.

60. En ce qui concerne le recensement du peuple arabe de Palestine, le représentant de l'OIP a déclaré que malgré les travaux déjà accomplis par le secrétariat, il ne se dégageait encore aucun résultat tangible. Il a insisté pour que ces travaux

soient intensifiés et que les ressources nécessaires à l'achèvement de ce projet dans un délai déterminé lui soient consacrées. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution sur cette question.

61. Dans les éclaircissements qu'il a fournis sur ce point, le secrétariat a indiqué que des rapports sur les activités visées par les résolutions 27 (III), 28 (III) et résolutions subséquentes adoptées par la Commission sur ce sujet étaient présentés annuellement à la Commission à ses sessions ordinaires.

62. Dans le document E/ECWA/129, le secrétariat rendait compte des dernières mesures prises à cet égard. S'agissant des ressources, des dispositions avaient été prises pour prélever des sommes sur le Fonds d'affectation spéciale de la CEAQ, et l'étude avait récemment été confiée pour exécution à un cabinet de consultants réputé. Pour toutes ces tâches, le secrétariat était resté en étroit contact avec l'OLP.

63. S'agissant du recensement du peuple arabe de Palestine, il a été rappelé que dans la résolution pertinente, la Commission priait le secrétariat de prendre contact avec le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) pour lui demander de financer le projet; le FNUAP avait répondu favorablement, mettant la somme de 200 000 dollars à la disposition de la phase préparatoire du projet.

64. Le secrétariat a indiqué en outre qu'il avait pris contact avec les Etats membres, pour connaître la date précise de leurs recensements, et déterminer s'il était possible d'utiliser les résultats de ces recensements pour recenser le peuple arabe de Palestine. Ces contacts avaient aussi aidé à déterminer quels tableaux statistiques étaient nécessaires à la réalisation du recensement. Pour rassembler des données en provenance de divers pays dans lesquels les dates de recensement étaient différentes, il importait de se doter d'un cadre technique et théorique bien conçu; on avait donc pris contact avec divers experts arabes et avec le Centre démographique international du Moyen-Orient. Dans ces conditions, le secrétariat ne pensait pas pouvoir obtenir de résultats avant le milieu de 1983, et espérait que les Etats membres lui fourniraient les données nécessaires.

65. Le représentant du FNUAP a indiqué que, conformément aux dispositions de la résolution 28 (III) de la CEAQ intitulée "Recensement du peuple arabe de Palestine", la CEAQ avait établi un projet préliminaire en 1977-1978. A la suite de négociations entre le FNUAP, la CEAQ et le Fonds national palestinien, il avait été décidé de procéder d'abord à une étude de faisabilité. Cette étude était en cours d'exécution, et le FNUAP attendait d'en recevoir le rapport. Un deuxième projet, visant à contribuer au renforcement de l'Office central de statistique du Fonds national palestinien, avait été présenté directement au FNUAP par le Fonds national palestinien au milieu de l'année 1980. Les études proposées dans le cadre de ce projet, qui visaient à établir une meilleure base de données sur le peuple palestinien, avaient été effectuées en République arabe syrienne. Il n'avait pas été possible pour le Fonds national palestinien d'en réaliser de semblables dans d'autres pays. Le FNUAP était disposé à entreprendre des études de même genre dans d'autres pays de la région, sous réserve de l'accord de ces derniers.

66. Un représentant a rappelé les efforts que son pays avait faits sur les plans international, régional et national en faveur des pays les moins avancés, par le moyen d'une contribution aux préparatifs de la Conférence de Paris; il a rappelé aussi le rôle fondamental que son pays avait joué dans la définition d'une stratégie arabe

pour les années 80, dont l'objectif évident était de favoriser les Etats membres les moins avancés, et enfin le volume considérable des prêts et des dons qu'il avait accordés à ces pays.

67. Les représentants de deux pays moins avancés membres de la Commission se sont félicités de l'assistance qui avait été fournie par le secrétariat, non seulement pour préparer la Conférence de Paris, mais aussi dans les différents domaines de travail de la Commission. La Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution sur cette question.

3. Suite donnée au niveau régional aux travaux des conférences mondiales des Nations Unies et des réunions régionales de la CEEAO (point 8 de l'ordre du jour)

68. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour, qui avait été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour à la septième session de la Commission. L'objectif était de passer brièvement en revue les réunions régionales de la Commission et les réunions internationales des Nations Unies qui avaient de l'importance pour les activités futures de la Commission. A sa septième session, la Commission avait décidé d'inscrire désormais ce point à l'ordre du jour de toutes ses sessions ordinaires ultérieures. La Commission serait ainsi en mesure de tenir les Etats membres informés des résultats de ces conférences et réunions et de leurs incidences sur les activités prioritaires de la Commission, de suivre ces résultats et d'en évaluer les effets, enfin de proposer les actions consécutives appropriées.

a) Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix

69. Le secrétariat a présenté sur cette question le document E/ECWA/126. Ce document renfermait des renseignements sur la réunion préparatoire régionale tenue à Damas, et sur les efforts déployés par le secrétariat pour inscrire la question des femmes palestiniennes à l'ordre du jour de la Conférence mondiale, conformément aux dispositions du Plan régional d'action formulé par la Commission pour intégrer les femmes au processus du développement dans la région. Il était indiqué dans le document que la délégation représentant le secrétariat de la Commission à la Conférence mondiale de Copenhague avait effectivement pris part aux délibérations et contribué à la rédaction du Plan d'action mondial et de la recommandation relative à l'assistance aux femmes libanaises en général et aux femmes du sud du Liban en particulier. La délégation de la CEEAO avait également organisé une conférence de presse sur les problèmes des femmes palestiniennes à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés. Le secrétariat a souligné qu'il suivait le Programme d'action mondial et le Programme d'action régional pour l'Asie occidentale adoptés à la Conférence de Copenhague. Il avait également établi des projets nationaux et régionaux, qu'il avait soumis au Fonds des contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme. Ces projets avaient été établis conformément aux préférences exprimées par les Etats membres et à la suite d'une évaluation de ce qu'il faudrait faire pour favoriser le progrès des femmes dans la région.

70. Plusieurs représentants ont parlé des actions entreprises dans leurs pays respectifs, dans le cadre de la politique nationale du développement, pour donner suite au Plan d'action mondial dans l'esprit des décisions de Copenhague. Un représentant a mentionné les services et les chances que son pays offrait aux femmes pour leur permettre d'améliorer leur situation. De façon générale, dans ce pays, les femmes bénéficiaient de l'égalité des chances au travail et dans d'autres activités.

Un autre représentant a souligné qu'il restait encore aux femmes à obtenir des droits civils et politiques, en plus de droits économiques, sociaux et culturels.

71. Le représentant du Centre des Nations Unies pour le développement social et les affaires humanitaires a indiqué les tâches entreprises par le Centre pour donner suite aux résultats de la Conférence de Copenhague de 1980.

b) Réunion intergouvernementale sur la création d'un réseau intégré de moyens de transports pour l'Asie occidentale

72. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/121, qui contenait un bref résumé des faits nouveaux intervenus concernant la mise en place d'un réseau intégré de moyens de transports en Asie occidentale. Il a présenté un résumé du rapport final de la Réunion intergouvernementale, contenu dans le document E/ECWA/121/Add.1, et expliqué qu'il avait donné suite aux recommandations de la Réunion en envoyant dans les Etats membres des missions chargées de recueillir leurs observations sur ces recommandations; les programmes de travail de la Commission relatifs aux périodes 1980-1981 et 1982-1983 tenaient compte de certaines de ces observations. L'application pleine et entière des recommandations mentionnées exigerait la mobilisation de ressources autres que celles du budget ordinaire, qui seraient allouées au premier chef à des domaines prioritaires tels que le développement de flottes maritimes nationales, la mise en route d'une enquête détaillée sur les besoins de formation dans le domaine des transports et des communications dans la région et d'une étude comparative des transports ferroviaires et routiers dans le cas d'un pays déterminé (monographie), et la production de cartes pour le tourisme et les transports. Le secrétariat a souligné que le document en question correspondait à l'objectif de la résolution adoptée à la sixième session, dans laquelle le Secrétaire exécutif était prié de présenter ses recommandations et propositions concernant l'action consécutive sur ce point.

73. Au cours du débat qui a suivi, un représentant s'est référé aux recommandations qui pourraient être mises en pratique dans un proche avenir, c'est-à-dire dans un délai de trois à cinq ans, une fois approuvées par les pays intéressés. Au nombre de ces recommandations, on pouvait citer la création, à l'intérieur de chaque pays, d'un service de la planification des transports, chargé de coordonner la planification des différents modes de transport, l'amélioration de la collecte des données grâce à une présentation normalisée, et l'amélioration des possibilités d'identifier facilement les noms géographiques et administratifs dans chaque pays grâce à un glossaire regroupant les renseignements de ce genre en arabe, en anglais et en français, qu'il faudrait établir. Ce représentant a ensuite mentionné les recommandations qui seraient applicables à long terme, visant par exemple l'élaboration d'un plan d'ensemble pour la coordination des questions de transport entre les pays de la région, la formation de cadres et la mise en route d'études spécialisées des différents modes de transport. A son avis, les pays de la région devraient conclure de nouveaux accords sur les transports, compatibles avec les accords internationaux existants, pour introduire les spécifications internationales applicables aux transports et achever la construction du chemin de fer du Hedjaz ainsi que du réseau de lignes reliant les pays de la région entre eux, pour ranimer la Fédération des ports du Golfe; on pouvait citer, enfin, des recommandations relatives au transport par voie terrestre et par voie d'eau, ou celles qui concernaient les routes et les ponts.

74. Un représentant a demandé dans quelle mesure les études relatives aux transports établies par des organismes spécialisés associés à la Ligue des Etats arabes avaient été utilisées, et ce qu'il en était d'une coordination visant à supprimer les cas de double emploi entre les travaux du secrétariat et ceux de la Ligue.

75. Un représentant a critiqué l'enquête entreprise sur le terrain par les experts de la Commission, notamment le caractère limité de cette enquête et la nature des recommandations qu'elle contenait en général. Il s'est référé aux enquêtes récemment menées dans son pays, qui avaient produit des données dont la Commission pourrait tirer parti pour formuler des recommandations spécifiques susceptibles d'application.

76. Le secrétariat a répondu aux observations des représentants en réaffirmant qu'il était disposé à coordonner ses activités avec celles de toutes les organisations arabes. Il a précisé que l'enquête sur le terrain entreprise par la Commission dans le domaine des transports avait porté sur tous les pays de la région, et qu'on s'était attaché à étudier particulièrement les aspects régionaux, en laissant aux pays eu-mêmes le soin de procéder à des études internes détaillées. Les renseignements nouveaux ou complémentaires, envoyés avec retard, avaient été reçus alors que l'enquête était déjà achevée.

c) Réunion préparatoire régionale d'un groupe d'experts en vue de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables

77. Le secrétariat a présenté le document E/ECWA/116 contenant un bref aperçu des travaux effectués pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui devait se tenir à Nairobi (Kenya) du 10 au 21 août 1981. A cet égard, des études avaient été établies sur quatre sources d'énergie nouvelles et renouvelables de la région : énergies solaire, éolienne, de la biomasse et géothermique. En outre, le secrétariat avait mis en route un programme en vue de la conférence mentionnée, et fourni aux Etats membres le maximum d'assistance technique. Parmi les travaux préparatoires, on pouvait également citer la réunion d'un groupe d'experts régional sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, que la Commission avait convoqué à Beyrouth du 12 au 16 janvier 1981. A cette réunion, le rapport régional de la Commission, destiné à être présenté à la Conférence de Nairobi, ainsi que les recommandations adoptées aux niveaux national, régional et mondial avaient été examinés.

78. Pendant le débat, quelques représentants ont rappelé l'importance non seulement de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, mais aussi des activités préparatoires entreprises aux niveaux national, régional et mondial. Un représentant a dit que son gouvernement avait créé une commission nationale de l'énergie, laquelle avait établi un document qui devait être envoyé au secrétariat de la Conférence vers la fin de l'année 1980. Il a ajouté que le Secrétaire général de la Conférence avait tenu des consultations avec les autorités compétentes de son pays, et que son gouvernement avait contribué à financer certaines des dépenses occasionnées par les préparatifs de la Conférence, notamment les frais de voyage des représentants des pays les moins avancés. Son pays avait participé à la réunion préparatoire régionale d'experts organisée par la Commission à Beyrouth. Ce même représentant a souligné que les recommandations de portée nationale figurant dans le rapport régional diffusé à l'issue de cette réunion méritaient un examen attentif, en particulier pour ce qui était de la promotion de la recherche dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

A propos des recommandations de portée régionale, il a déclaré que, de l'avis de son pays, l'organe consultatif interarabe sur le transfert de technologie dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ne devrait pas être créé trop à la hâte. Il a approuvé la recommandation visant la réalisation de projets en coopération et de projets communs, dans le domaine de la recherche sur les technologies de l'énergie renouvelable, et a souligné qu'il importait que la Conférence adoptât des recommandations et des résolutions réalistes et applicables en pratique. En conclusion, il a estimé qu'il appartenait, au premier chef, aux pays industrialisés de fournir la plus grande part des contributions dans le cas où des mécanismes institutionnels seraient mis en place pour favoriser les objectifs de cette Conférence. Un autre représentant a estimé que la question de l'exploitation et de l'utilisation potentielles des sources d'énergie nouvelles et renouvelables était extrêmement importante pour les pays de la région tributaires du pétrole, ces pays étant richement dotés en sources d'énergie renouvelables, notamment solaire et éolienne. S'agissant de l'exploitation rationnelle du pétrole, il a prié le secrétariat d'insister pour que les autres pays utilisateurs de formes classiques d'énergie fassent tout leur possible pour faire connaître la technologie des énergies nouvelles et renouvelables, afin d'en faciliter l'utilisation par les pays en développement en général, et par les pays producteurs de pétrole en particulier.

79. A l'issue des débats consacrés à ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a réaffirmé la grande importance qu'il attachait à la question de l'énergie dans la région. Il a indiqué que l'expert-conseil de la Commission dans ce domaine s'était rendu dans l'un des Etats membres, sur sa demande, pour étudier la possibilité d'exploiter l'énergie de la biomasse dans les régions rurales. Le même pays avait reçu la visite du coordonnateur du secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'était entretenu avec de hauts fonctionnaires de l'objectif et des domaines d'intérêt de cette Conférence.

4. Programme de travail et priorités pour la période 1982-1983 (point 9 de l'ordre du jour)

80. Conformément aux directives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat de la CEAQ a, pour la première fois, présenté son programme de travail et ses priorités pour 1982-1983 dans un ensemble de documents au lieu d'un document unique. Le document principal (E/ECWA/118) contenait les propositions relatives à un programme de recherche, d'études et de réunions pour l'exercice biennal 1982-1983. Le document E/ECWA/118/Add.1 contenait des propositions concernant d'éventuels services consultatifs régionaux, et le document E/ECWA/118/Add.2 contenait des propositions concernant un programme de publications pour la même période; c'était la première fois que de telles propositions étaient présentées. Le document E/ECWA/118/Add.3 contenait un calendrier de conférences et de réunions de groupes d'experts proposées; enfin, le document E/ECWA/118/Add.4 contenait une brève présentation de la méthode employée pour établir le programme de travail et les priorités.

81. Le secrétariat a expliqué que, contrairement à ce que la Commission souhaitait, les crédits ouverts au budget ordinaire pour l'exercice biennal 1982-1983 n'avaient guère augmenté. Cela tenait à la politique générale de budgétisation sur la base zéro adoptée par l'Organisation des Nations Unies. Tout projet supplémentaire exigerait donc un appui financier extra-budgétaire de la part des Etats membres ou d'autres sources. Le secrétariat a souligné que pour formuler les propositions contenues dans le programme de travail et les priorités, on était parti de l'hypothèse que la Commission aurait son siège à Bagdad, et que son tableau d'effectifs n'augmenterait pas sensiblement.

La Commission n'avait pas encore atteint le potentiel des autres commissions régionales des Nations Unies; l'appui de ses membres lui était donc particulièrement nécessaire pour se procurer les ressources supplémentaires dont elle avait tant besoin.

82. Dans les explications qu'il a fournies, le secrétariat a indiqué que les propositions concernant les services consultatifs régionaux n'avaient pas encore été examinées par la Division du budget de l'Organisation des Nations Unies à New York. Si l'on voulait élargir le programme de publications, il faudrait réduire quelque peu le nombre d'exemplaires imprimés, pour pouvoir publier de nouveaux périodiques. Le secrétariat a souligné qu'en formulant ses propositions en matière de conférences et de réunions de groupes d'experts, il avait supposé que certaines seraient financées à partir du budget ordinaire et d'autres à partir de sources extra-budgétaires. Il avait été décidé que toutes les réunions se tiendraient au siège de la Commission, aucun pays membre n'ayant proposé d'en accueillir. Le secrétariat a ensuite évoqué les activités auxquelles il avait été mis fin, conformément aux dispositions de la résolution 35/209 de l'Assemblée générale. On n'avait pas inscrit d'autres activités de même nature dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1982-1983. En conclusion, le secrétariat a demandé à la Commission de l'aider à identifier les activités de ce genre.

83. Dans le débat qui a suivi, un représentant a formulé plusieurs observations sur le programme de travail et les priorités, et engagé la Commission à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place le centre régional de transfert et de développement des techniques, aider les centres nationaux qui travaillaient déjà dans ce domaine et contribuer à la création de centres analogues dans les pays qui en étaient dépourvus. Pour s'acquitter de cette tâche, le secrétariat pouvait établir un modèle institutionnel de centre national, identifier la nature des activités dont il devrait se charger, passer en revue les activités des centres existants et proposer des moyens de favoriser la coordination entre eux. Le secrétariat devrait aussi développer les services du Groupe de statistique de la CEAO, pour qu'il corresponde aux besoins de la région. Il existait un réel besoin de coordination effective entre la Commission et les organisations arabes, internationales et régionales qui s'occupaient d'activités liées à l'agriculture, à l'industrie, au pétrole, à l'énergie et à la technologie, en particulier le Fonds arabe de développement économique et social. Le même représentant s'est félicité de constater que la Commission avait renoncé à certaines de ses activités les moins importantes, et s'était efforcée d'éviter les chevauchements. Il a proposé d'apporter au programme de travail et aux priorités des modifications grâce auxquelles on pourrait augmenter les crédits alloués aux services consultatifs, en particulier dans l'industrie alimentaire et l'industrie des textiles. Un rang élevé de priorité devait revenir à des études spécialisées venant à l'appui des activités des Etats membres dans le domaine de la sécurité alimentaire, et il y avait lieu de définir des projets nationaux et régionaux de nature à renforcer la coopération économique en matière de sécurité alimentaire. Les pays qui avaient fait des progrès considérables en planification agricole devraient faire profiter d'autres pays de leur expérience. Le même représentant a proposé que la planification du programme relatif au commerce international soit réexaminée, et que l'on s'attache davantage à l'étude des problèmes de commerce extérieur des pays importateurs de capitaux. Il a conclu en affirmant qu'il était indispensable de renforcer le Compte des contributions financières grâce à des contributions en provenance des Etats membres, en particulier de ceux qui disposaient d'excédents de capitaux, et en provenance des fonds arabes.

84. S'agissant du transfert et du développement des techniques, un autre représentant a parlé de la nécessité de créer une capacité technologique et des industries dans les pays de la région, au lieu de se contenter d'importer de la technologie. Ce processus exigerait de la planification de la créativité et une étroite coopération entre les Etats membres; il exigerait aussi que les ressources nécessaires soient disponibles. La création de centres technologiques nationaux pourrait être un bon moyen de parvenir à ce but. Un autre représentant a dit que la rigueur avec laquelle le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies mettait en pratique le principe de la budgétisation sur la base zéro ne devrait pas être applicable à une commission créée tout récemment comme la CEAO qui, contrairement aux autres commissions régionales, ne possédait pas encore sa pleine dotation en effectifs. Il a proposé que les principaux projets figurant dans le programme de travail soient résumés, ce qui en faciliterait l'examen par les représentants des Etats membres. Il a demandé au secrétariat de diffuser, avant la clôture de la session, un bref document énumérant les publications en cours et les publications proposées, et souligné la nécessité d'éviter les chevauchements entre de telles publications et celles que diffuse la Ligue des Etats arabes. Il a proposé en outre que dans les documents dont la Commission serait saisie à ses sessions ultérieures, le point de l'ordre du jour concernant le rapport sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail en cours et le point concernant le nouveau programme de travail soient combinés afin de donner aux membres un tableau complet de l'état d'avancement des activités et services de la Commission. S'agissant des éléments du programme précédent auquel il avait été mis fin parce qu'ils étaient dépassés, d'une utilité marginale ou inefficaces, il a émis des doutes quant à l'utilité de l'adoption du programme par les Etats membres, et a demandé à quoi serviraient les crédits affectés à ces éléments du programme. Il a appelé l'attention de la Commission sur les inconvénients qu'il y avait à différer l'exécution du programme et à la reporter d'année en année. Il lui a demandé de faire porter l'essentiel de ses efforts sur la solution des problèmes urgents, au lieu de se lancer dans des activités d'examen et dans des enquêtes qui sont normalement le fait d'organismes spécialisés. Il s'est félicité de l'approche scientifique adoptée par le Groupe de statistique de la Commission. Il a préconisé une classification des activités, dans chaque domaine, en activités théoriques, consultatives et de formation d'une part et activités relatives aux réunions d'autre part; à son avis, les études portant sur le commerce extérieur devaient recevoir une orientation pratique et être rattachées aux programmes et séminaires de formation; ainsi, les pays de la région pourraient s'en servir pour se doter de cadres et d'institutions commerciaux. S'agissant des programmes de développement industriel, il a fait valoir la nécessité de concentrer l'activité sur des études de faisabilité et des rapports sur la création d'industries et d'opérations en association au niveau régional, et aussi de mettre l'accent sur la formation industrielle et sur une assistance visant à aider les entreprises nationales à surmonter les obstacles et les problèmes qui entravent leur développement et leur expansion. Son gouvernement était disposé à contribuer à la promotion des programmes de développement social, auxquels il attachait beaucoup d'importance. Ce même représentant a souligné que certains des programmes statistiques dont la Commission avait l'intention de se charger avaient déjà été mis en route par d'autres organisations régionales, en particulier par la Commission de statistique du Conseil économique et social de la Ligue des Etats arabes. Il a par conséquent recommandé que dans ce domaine, la Commission s'attache aux aspects qui pourraient aider les instituts de statistique des Etats membres à se développer et à affiner leurs méthodes, comme la normalisation des méthodes de mesure statistique et l'assistance orientée vers l'amélioration des capacités statistiques. Il a enfin souhaité que les éléments du programme relatifs aux sociétés transnationales qui n'avaient pas encore été achevés le soient rapidement.

85. Répondant aux observations et aux questions des délégations concernant le programme de travail et les priorités pour la période 1982-1983, les représentants du secrétariat ont apporté un certain nombre de précisions. Ils ont souligné que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies avait octroyé à la Commission un traitement préférentiel en lui permettant une certaine croissance, pour les postes permanents comme pour les crédits alloués aux réunions, ainsi qu'il avait déjà été indiqué. Il avait été demandé au secrétariat d'établir un résumé des propositions budgétaires de la Commission; le secrétariat a promis de préparer un bref état des propositions de programme importantes qu'il n'avait pas été possible d'inclure dans les propositions du Secrétaire général présentées à l'Assemblée générale. Par ailleurs, lors de l'élaboration des rapports sur l'état d'avancement de l'exécution du programme de travail, le secrétariat s'efforcera d'y inclure les références nécessaires aux programmes de travail adoptés, afin de faciliter l'évaluation des réalisations effectives, par rapport aux produits escomptés. Mieux valait mettre fin à certaines activités jugées dépassées, en fonction de critères convenus, que de les poursuivre alors qu'elles n'avaient guère de chance d'aboutir à des résultats tangibles. Les ressources ainsi dégagées seraient, dans la plupart des cas, redistribuées dans le même domaine. Les représentants du secrétariat ont expliqué aussi qu'un certain nombre de facteurs sur lesquels ils n'avaient aucun pouvoir influait sur l'exécution du programme de travail, et que le secrétariat continuerait à s'efforcer de limiter, dans toute la mesure du possible, le report d'éléments du programme. Ils ont approuvé la proposition tendant à inclure l'étude analytique de questions et de problèmes importants dans les programmes de travail de la Commission. A leur avis, de telles études avaient été incluses dans la plupart des programmes; dans certains cas, toutefois, la modicité des ressources disponibles avait empêché d'entreprendre autre chose que les enquêtes nécessaires. Il ne fallait cependant pas oublier que ces enquêtes étaient souvent un préliminaire indispensable à l'étude analytique. La forme sous laquelle le programme de travail et les priorités étaient présentés était liée aux nouvelles directives données par l'Assemblée générale des Nations Unies, elles-mêmes motivées par le souci d'augmenter l'efficacité du processus de programmation. Les ressources mises à la disposition du programme relatif au commerce international étaient extrêmement limitées, si bien qu'il fallait se borner à étudier les questions les plus importantes liées au commerce dans la région. Le secrétariat s'efforcera d'adapter le mieux possible ce programme aux besoins de la région. Certes, l'exécution de certains éléments du programme relatif aux sociétés transnationales avait souffert de retards, mais ces derniers étaient en grande partie attribuables à la difficulté de trouver le personnel et les experts nécessaires. La continuité de certains éléments du programme relatif à l'industrie tenait à la nature du travail de la Commission, puisque la CEAO était tenue de réaliser des études permanentes et périodiques afin d'analyser et de suivre la situation existante et l'évolution dans les Etats membres. La question des opérations régionales en association dans le secteur industriel avait reçu un rang élevé de priorité dans le programme de travail de la Commission; jusqu'à présent, les résultats obtenus en ce domaine étaient encourageants. Le secrétariat a réaffirmé son intention de rester en contact avec les organisations régionales spécialisées et de coordonner ses propres activités avec les leurs. Il a fait référence aux difficultés auxquelles il se heurtait encore lorsqu'il cherchait à obtenir des différents pays les renseignements dont il avait besoin pour son travail; les Etats membres ont été invités à fournir à cet égard toute l'assistance possible.

5. Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte des contributions financières (point 10 de l'ordre du jour)

86. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour et les documents se rapportant aux deux subdivisions correspondantes (E/ECWA/117 et Add.1 et 2). Le document E/ECWA/117 contenait un exposé de la situation financière de la Commission pour 1980 par sources de financement, la plus importante étant constituée par les allocations de fonds du budget ordinaire de l'ONU, approuvées par l'Assemblée générale. Par ailleurs, plusieurs activités avaient été financées à l'aide de fonds extra-budgétaires, comme il était indiqué en détail dans le document E/ECWA/117/Add.2. Le Secrétaire exécutif a mentionné spécifiquement les contributions versées par le FNUAP et par le PNUD en vue de réaliser des programmes et des projets dans la région. D'autres ressources extra-budgétaires avaient été mises à la disposition de la Commission par les Gouvernements de la France, du Liban et des Pays-Bas.

87. Le Secrétaire exécutif a attiré l'attention de la Commission sur la situation du Compte des contributions financières, présentée dans le document E/ECWA/117/Add.1, et précisé que les modestes disponibilités du Compte seraient absorbées en 1981 par les dépenses à engager au titre des éléments de programme identifiés dans ce document. Le Secrétaire exécutif a prié instamment les pays membres d'alimenter le Compte afin de permettre à la Commission d'exécuter son programme de travail et de faire face aux besoins croissants des Etats Membres dans différents domaines, conformément aux dispositions de la résolution 79 (VII) de la Commission. Il a ajouté que, compte tenu de la politique de croissance zéro suivie par l'ONU, il était d'autant plus nécessaire d'augmenter les contributions financières à la Commission. Le Secrétaire exécutif a rappelé que le Fonds d'affectation spéciale pour les activités régionales de la CEAO avait été créé pour fournir des services consultatifs aux pays les moins avancés. A l'exception de l'Arabie saoudite, de l'Iraq et du Yémen, qui avaient été les premiers pays à faire un apport de fonds, les autres pays membres n'avaient pas encore versé de contribution. Il était indispensable aussi de renforcer le Fonds pour aider davantage les pays les moins avancés.

88. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a fait observer que les ressources allouées au programme de travail pour 1982-1983, soit 14 137 500 dollars, étaient inférieures au chiffre correspondant pour 1980-1981 (14 451 000 dollars). Cette diminution était due aux dépenses non renouvelables qui avaient été prévues pour 1980-1981, telles que le transfert du siège de la Commission de Beyrouth à Bagdad. Toutefois, sa délégation avait l'impression qu'en diminuant les ressources allouées, on s'était efforcé d'appliquer le principe de la croissance zéro proposé par le Secrétariat de l'ONU. Il était évident, par ailleurs, que les sources extra-budgétaires de financement appartenant au système des Nations Unies avaient elles aussi réduit leurs contributions (d'environ 25 % en 1981) par rapport à 1980. Cette délégation souhaitait connaître les raisons de cette diminution sensible.

89. En ce qui concerne le Compte des contributions financières, la même délégation a noté avec beaucoup de regret que les ressources de ce fonds seraient épuisées en 1981. Son gouvernement, qui avait été le premier à verser un montant de 300 000 dollars, priait instamment les autres pays membres de s'engager à alimenter le Compte, qui avait non seulement apporté un appui financier important à 21 projets depuis sa création, mais aussi permis au secrétariat de disposer de ressources supplémentaires. Il fallait que les Etats membres, dont certains avaient versé des sommes importantes à des fonds internationaux, s'emploient à renforcer le Compte pour permettre à la Commission de s'acquitter de sa tâche de façon satisfaisante et avec efficacité et de servir ainsi la cause de l'intégration économique dans le monde arabe.

90. Répondant aux questions posées, le secrétariat a précisé notamment que la diminution des ressources allouées pour la période 1982-1983 par rapport à celles de l'exercice biennal en cours s'expliquait a) par l'inclusion dans les allocations pour l'exercice biennal en cours, de dépenses non renouvelables se rapportant au transfert du siège de la Commission à Bagdad, b) par les instructions du Secrétaire général concernant la politique de budgétisation sur la base zéro, qui impliquaient en fait qu'il n'y aurait pas d'augmentation réelle des ressources, c) par le fait que le budget pour 1982-1983 avait été établi sur la base des taux de change en vigueur les années précédentes, que l'on ajusterait par la suite en appliquant le taux d'inflation projeté pour la période biennale. Le budget de 14 137 500 dollars qui était prévu ne constituait donc pas un chiffre définitif et il faudrait l'ajuster en appliquant le coefficient d'inflation approprié. La diminution des ressources extra-budgétaires était fondée essentiellement sur les prévisions élaborées en 1981. On pensait disposer de ressources supplémentaires pendant la période 1982-1983. En outre, une fois confirmé le montant des ressources allouées, on pourrait déterminer avec exactitude ce que représenterait la fraction de 14 % des frais généraux des projets exécutés par la Commission qui lui serait remboursée.

91. Le représentant du secrétariat a ajouté que certaines des contributions de source extra-budgétaire étaient destinées à des projets spécifiques et qu'une fois les projets en question achevés, les ressources étaient supprimées. Les ressources extra-budgétaires étaient également tributaires des considérations d'ordre financier et politique dont les différents donateurs devaient s'inspirer.

92. Le secrétariat a également donné des détails sur les procédures appliquées pour préparer et pour approuver le budget de l'ONU, afin d'aider les délégations des pays membres à harmoniser leur position avec celle de leurs délégations participant aux travaux de divers organes directeurs de l'ONU qui s'occupent de questions budgétaires, et par-là même à faire tout leur possible pour couvrir les besoins financiers de la CEAO.

6. Année internationale des personnes handicapées (point 11 de l'ordre du jour)

93. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour et insisté sur les efforts déployés par les pays membres de la Commission pour préparer l'Année internationale des personnes handicapées, ainsi que sur la participation du secrétariat de la Commission aux activités entreprises à ce sujet aux niveaux régional et national. Le Secrétaire exécutif a également abordé la question des préparatifs en vue du Séminaire régional sur l'élaboration des politiques concernant les personnes handicapées qui aurait dû se tenir à Bagdad en 1980 sous les auspices de la Commission en application de sa résolution 87 (VII), en vue de mettre en commun les données d'expérience et d'examiner les moyens les plus efficaces pour mettre en oeuvre les objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées et pour leur donner suite. Il a également exposé les raisons pour lesquelles ce séminaire n'avait pu se tenir au moment prévu. C'est pour cette raison que le secrétariat avait établi à propos de la réalisation de ces objectifs, un document intitulé "Les personnes handicapées dans la région de la CEAO : caractéristiques et dimensions du problème et plan d'action régional" (E/ECWA/119) qu'il soumettait à la Commission pour examen et adoption, afin de déterminer le cadre du plan d'action régional et de la participation de la région à l'Année internationale. Cette étude figurerait également au nombre de documents qui seraient soumis au colloque international qui devait se tenir en juillet 1981 en Argentine sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique aux personnes handicapées.

94. Le secrétariat a donné ensuite un aperçu de la teneur du document et évoqué les éléments et les dimensions du problème qui se pose dans la région de l'Asie occidentale, ainsi que les activités régionales prévues dans ce domaine. Il a souligné que pour aborder le problème de façon globale et efficace, il fallait avoir la volonté politique de le résoudre, l'envisager dans le contexte du développement et susciter une prise de conscience de son ampleur générale. La représentante du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées a fait une déclaration sur les activités de l'Année et sur les projets prévus pour le reste de l'Année. Elle a attiré l'attention de la Commission sur le projet de programme à long terme pour les personnes handicapées, qui devait être présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session, et elle a décrit les objectifs et la situation du Fonds d'affectation spéciale pour les personnes handicapées créé dans le cadre de l'Année internationale. La représentante du secrétariat a insisté pour que, une fois l'Année internationale terminée, l'action entreprise en ce qui concerne la prévention de l'invalidité et la réadaptation des handicapés soit poursuivie.

95. Plusieurs représentants et observateurs sont intervenus par la suite et ont abordé divers aspects du problème de l'invalidité. Des représentants ont recommandé d'adopter le plan d'action présenté dans le document E/ECWA/119. Ils ont fait savoir que leurs pays s'intéressaient de plus en plus à ce problème et ils ont attiré l'attention sur les activités entreprises et les services offerts dans leur pays pour les personnes handicapées, ainsi que sur les différentes lacunes dans ce domaine. Des représentants de l'ONU, des institutions spécialisées des Nations Unies et organisations régionales ont décrit les activités en cours ou prévues pour fournir des services aux personnes handicapées, ainsi que les efforts déployés dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées.

96. Un représentant a émis l'idée que les pays concernés devraient prendre des mesures pour harmoniser leur législation relative aux personnes handicapées, pour s'attacher particulièrement à la prévention de l'invalidité en s'intéressant aux besoins et aux services sur les plans législatif, culturel, professionnel et environnemental, entre autres, pour créer des associations spéciales pour le soin et la réadaptation des personnes handicapées, pour centraliser la planification, l'orientation et le suivi dans ce domaine, pour tirer parti des capacités des personnes handicapées et pour encourager les organismes et les entreprises qui fabriquent des appareils pour les personnes handicapées. Ce représentant a insisté sur la nécessité d'élargir le concept d'invalidité, de fournir des données statistiques sur les personnes handicapées et de créer des centres de recherche chargés d'entreprendre des études sur le terrain et d'effectuer des analyses comparatives sur les problèmes des personnes handicapées. Il a demandé aux pays de la région de préciser, dans le cadre du plan d'action mentionné plus haut, les éléments spécifiques auxquels ils devraient s'attacher, tout en prenant les mesures consécutives nécessaires. Il a évoqué la législation promulguée dans son propre pays en faveur des personnes handicapées, ainsi que les services qui sont mis à leur disposition.

97. Un autre représentant a déclaré que bien que son pays ait encore peu d'expérience en matière de développement, la situation des personnes handicapées y faisait l'objet d'une sollicitude croissante. Un autre représentant a mentionné les causes de l'invalidité dans son pays, déclarant que compte tenu des dimensions du problème par rapport aux capacités disponibles, il était indispensable de concourir aux efforts actuellement déployés notamment par les organes et les organismes internationaux pour fournir des services aux personnes handicapées.

Il a défini à ce propos le genre d'assistance nécessaire. Un autre représentant a estimé nécessaire de mieux faire comprendre à l'opinion les problèmes de l'invalidité, d'entreprendre des recherches et des études statistiques dans les pays membres, de normaliser les formulaires de recensement et de faire participer les handicapés eux-mêmes à l'élaboration de la législation les concernant.

98. Quelques représentants ont souligné que leur pays avait manifesté son intérêt pour l'Année internationale des personnes handicapées en créant un comité national chargé de participer aux activités internationales, en insistant sur l'importance de la coopération régionale pour la prévention de l'invalidité et la réadaptation des personnes handicapées et en approuvant les efforts faits par la CEAO en la matière.

7. Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (point 12 de l'ordre du jour)

99. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour en rappelant que dès les premières années de la création de l'ONU et de ses institutions spécialisées, la communauté internationale s'était préoccupée du développement des pays en développement et que les efforts entrepris dans les années 70 avaient abouti à l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, telle qu'elle avait été soumise à cette session (E/ECWA/122/Add.2). Ce document global était fondé sur les résultats de plusieurs réunions internationales, ainsi que sur des études spécialisées préparées à cet effet depuis le milieu des années 70. Il constituait le principal cadre pour l'orientation des activités de développement, ainsi que l'instrument essentiel de mise en oeuvre des politiques de développement au niveau mondial pour les années 1980. La Stratégie tirait son importance de la position qu'elle occupait dans l'effort global fait pour instaurer un nouvel ordre économique international. Si elle était, dans une certaine mesure, le produit de compromis inévitables, elle reflétait largement, cependant, les vues et les aspirations des pays en développement. Le Secrétaire exécutif a souligné, toutefois, que si la Stratégie avait été adoptée par la communauté internationale tout entière, il y avait encore des divergences de vues profondes entre pays développés et pays en développement sur la plupart des problèmes concernant l'économie mondiale et l'impact des relations économiques internationales sur le développement des pays en développement.

100. Le Secrétaire exécutif a ajouté que par sa résolution 76 (VI), la Commission avait décidé, dans le cadre des travaux préparatoires effectués par les organismes des Nations Unies dans ce domaine, de créer un comité intergouvernemental d'experts du développement chargé d'établir un rapport sur les vues de la région de la CEAO en ce qui concerne la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement. Le secrétariat avait préparé un document de travail que le Comité intergouvernemental avait examiné et adopté en 1979 dans son rapport final. Le rapport avait été soumis ultérieurement à la Commission, à sa septième session, et examiné par un sous-comité créé à cet effet par la Commission. En se fondant sur le rapport de ce sous-comité et après avoir examiné la question à fond, le secrétariat avait publié un document modifié présentant la stratégie de développement de la région de la CEAO pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement (E/ECWA/122/Add.1, Parties I et II), qui avait été distribué

aux gouvernements des Etats Membres. Pendant que le projet de stratégie était à l'étude, le secrétariat a également préparé, à la demande du Comité de la planification du développement, un document sur les problèmes et les perspectives de la région de la CEAO dans les années 1980 (E/ECWA/122/Add.3).

101. La Stratégie internationale du développement et la stratégie régionale du développement étaient conformes, sur le fond et dans l'orientation, à l'esprit de la Stratégie arabe commune d'action économique et de la Charte d'action économique nationale adoptées à la onzième Conférence au sommet des Etats arabes qui s'était tenue à Amman le 26 novembre 1980. Il convenait de noter, toutefois, que les divergences entre pays développés et pays en développement au sujet des négociations globales continuaient à influencer fortement sur la situation dans la région de la CEAO au regard de problèmes tels que l'inflation mondiale, le niveau de l'aide publique au développement, le commerce international, l'énergie, le système monétaire international et les différents objectifs quantitatifs fixés dans la Stratégie.

102. Pendant la discussion, un représentant a souligné que la CEAO, comme les autres commissions régionales, avait pour tâche d'aider les Etats Membres à atteindre leurs objectifs nationaux de développement et à formuler des objectifs de développement régionaux réalistes. Il a insisté sur le rôle que pouvait jouer la Commission pour assurer l'application de la stratégie régionale et il a proposé que des mesures concrètes soient prises à cet égard. Ces mesures pourraient consister à organiser des séminaires, des colloques et des conférences au niveau régional pour analyser certains problèmes, et un séminaire annuel pour déterminer à quel point on s'était rapproché des objectifs quantitatifs et qualitatifs de développement des pays de la région. Ce même représentant a également émis l'idée que le secrétariat devrait préparer un rapport fondé sur les conclusions de ces discussions, qui serait communiqué au Secrétariat de l'ONU. Il a fait remarquer que le secteur financier et bancaire n'avait pas été étudié dans la stratégie et qu'on n'avait pas défini de priorités dans le domaine de l'habitation et des établissements humains. Ce représentant s'est également demandé quelles seraient les mesures concrètes à prendre pour s'assurer l'aide extérieure nécessaire dans certains domaines abordés dans la stratégie.

103. Un autre représentant a souligné que la mise en oeuvre de la stratégie exigeait des efforts intenses de la part des Etats Membres, ainsi que le soutien des organisations régionales et internationales. Il a proposé que, pour assurer le succès de la stratégie, on étudie les schémas de consommation dans la région. Ces schémas entraînaient l'importation massive de produits, ce qui provoquait des déséquilibres économiques et sociaux et était en contradiction avec les objectifs de développement des pays membres. Le même représentant a également demandé aux pays membres de maîtriser les facteurs internes et externes qui provoquent la montée des taux d'inflation et d'assurer un développement stable dans la région. Il a également prié les Etats membres d'étudier avec soin le problème de la dette publique et d'essayer d'organiser de façon plus rationnelle l'octroi et l'utilisation de prêts consentis à des conditions favorables et équitables.

104. A l'issue du débat sur ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a reconnu qu'il fallait compléter les efforts de développement entrepris dans les pays de la région par une action complémentaire soutenue et préparer périodiquement des rapports intérimaires sur la question, qui seraient soumis au Secrétariat de l'ONU ainsi qu'à la Commission. Il conviendrait également d'organiser des conférences, des séminaires et des colloques régionaux pour analyser et pour évaluer la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de développement.

Le secrétariat a expliqué que s'il n'avait pas présenté explicitement, dans le document en question, les priorités dans le domaine de l'habitation et des établissements humains, il était clair cependant que ces objectifs prioritaires devaient viser à atténuer ou à surmonter les problèmes du logement dans la région. Par ailleurs, s'il n'était pas fait mention, dans la stratégie de développement pour la région du secteur financier et bancaire, c'est parce que la stratégie était centrée sur le développement des secteurs de production marchande et sur l'infrastructure des pays membres. Le secrétariat a fait savoir qu'il comptait étudier ce secteur à l'avenir, compte tenu de son importance pour le développement de la région. Le secteur financier et bancaire figurait parmi les secteurs prioritaires dans le plan à moyen terme pour la période 1984-1989, qui insistait sur la nécessité de prendre des mesures pour régler les problèmes financiers et monétaires afin d'aider les pays membres à formuler des politiques dans ce domaine et à prendre les dispositions voulues, aux niveaux national et régional, et de renforcer le rôle critique que jouent les institutions financières nationales et régionales dans le développement et la réforme du système monétaire et financier international.

8. Préparation d'un modèle institutionnel pour les centres nationaux chargés du transfert et du développement des techniques (point 13 de l'ordre du jour)

105. Le secrétariat a présenté le point 13 de l'ordre du jour en se référant au document E/ECWA/123 et à la note du Secrétaire exécutif (E/ECWA/123/Add.1). Il a attiré l'attention sur la proposition concernant la coopération arabe dans le domaine du transfert et du développement des techniques, qui avait été faite par un Etat membre à la septième session de la Commission, et selon laquelle le secrétariat devrait participer à la création de centres nationaux dans ce domaine et aider les centres existant déjà dans les pays arabes. Le secrétariat a précisé que le gouvernement de cet Etat avait transmis au secrétariat une note verbale demandant que l'on prépare un modèle institutionnel des structures et activités pour les centres nationaux chargés du transfert et du développement des techniques et que cette question soit inscrite à l'ordre du jour provisoire de la huitième session de la Commission.

106. Conformément à cette demande, le secrétariat avait établi un projet de modèle institutionnel où étaient exposés les objectifs généraux de ces centres et les tâches qu'ils devraient entreprendre pour aider les pays à élaborer leur politique nationale en matière de techniques, à adapter les techniques, à négocier les contrats et les accords sur le transfert des techniques et la création de capacités techniques nationales, à rassembler et à diffuser des informations sur les techniques, à améliorer les méthodes de formation et à renforcer la coopération au niveau national et entre les pays arabes. Tous les aspects de l'organisation institutionnelle des centres étaient exposés dans ce projet, y compris les rapports fonctionnels indispensables qu'ils doivent avoir avec les autres organes concernés, compte tenu des conditions qui règnent dans chaque pays.

107. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a demandé pour quelles raisons cette question était soumise à la Commission avec une telle rapidité sans que les Etats Membres aient eu le temps de s'y préparer convenablement par des contacts entre eux. Il a également demandé au secrétariat d'expliquer la différence existant entre le projet actuel et l'ancien projet concernant l'établissement d'un centre régional arabe pour le transfert et le développement des techniques, qui avait déjà été examiné et transmis au secrétariat de la Ligue des Etats arabes.

108. Les représentants de plusieurs pays ont estimé que le projet proposé devait être soumis aux Etats membres pour qu'ils l'étudient à fond avant de prendre une décision quant à son adoption. Un représentant a déclaré que le centre national

proposé devrait être un organe gouvernemental de niveau élevé, qui jouerait le rôle d'organisme central chargé de préparer les politiques et les stratégies en matière de transfert et de développement des techniques.

109. Un autre représentant a formulé des observations sur le projet et proposé d'appeler les centres en question "centres nationaux pour la création et le développement des capacités techniques" au lieu de "centres nationaux pour le transfert et le développement des techniques". Il a également jugé utile de définir précisément le mot "techniques". Se référant à l'organigramme présenté dans le document en question, le même représentant a estimé que les divisions ne devraient pas être liées directement aux institutions régionales et internationales et il a suggéré que ces liens soient établis par l'intermédiaire du Directeur général du centre. Il a également insisté sur la nécessité d'une coordination et d'une coopération entre pays arabes pour le développement des capacités techniques, et souligné que le secrétariat devait aider les centres nationaux qui s'occupent de ces questions et participer à la création de centres de ce type dans les pays arabes qui en sont dépourvus.

110. Un autre représentant a insisté sur les nombreux inconvénients de la méthode appliquée pour transférer les techniques dans les pays de la région; en effet, ces pays restaient tributaires de l'importation de techniques, y compris des machines et du matériel, ainsi que des services d'experts étrangers. Il a attiré l'attention sur les dangers que présente une telle méthode, qui perpétue la dépendance technologique et qui ne tient pas compte de l'intérêt qu'il y aurait à développer les capacités techniques des pays en développement. Ce représentant a ajouté que le projet présenté par le secrétariat constituait un progrès sur la voie de la coordination et de la coopération entre les pays de la région.

111. En réponse aux observations formulées à propos de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait savoir qu'il avait commencé à préparer le modèle institutionnel des centres nationaux pour le transfert et le développement des techniques et qu'il avait inscrit ce point à l'ordre du jour de la Commission conformément à la demande formulée dans une note verbale par l'un des Etats membres. Le modèle proposé concernait l'établissement de centres nationaux pour le transfert et le développement des techniques; il était différent du centre régional arabe, pour lequel le secrétariat avait préparé une étude de faisabilité en coopération avec les pays arabes et les organisations régionales. Ces centres nationaux ne viendraient pas remplacer le centre régional arabe puisque, comme d'autres organismes nationaux dans divers domaines, ils fourniraient des services aux pays essentiellement dans le cadre des politiques nationales. A ce propos, certains pays arabes avaient déjà entrepris, en fait, de créer des centres nationaux. Le secrétariat a fait savoir, pour conclure, que le projet proposé était un modèle adaptable, dont les Etats membres pourraient s'inspirer pour créer des centres nationaux. C'est pourquoi le modèle comportait beaucoup de détails explicitant les objectifs et les fonctions des centres, ainsi que leurs procédures d'établissement.

9. Coopération entre pays en développement (point 14 de l'ordre du jour)

112. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour en se référant à la décision prise par la Commission à sa septième session d'inscrire la question de la coopération entre pays en développement à titre permanent à l'ordre du jour de toutes ses sessions. Le secrétariat avait donc préparé le document E/ECWA/124 couvrant toutes les activités qu'il avait entreprises dans ce domaine en 1980. Dans ce document, le secrétariat mentionnait l'importance accordée à cette question dans les activités et les programmes d'autres organes des Nations Unies, en particulier le PNUD, qui avait organisé, en coopération avec la CEAO, une réunion sur la coopération technique entre Etats arabes en 1980.

Les résultats de la réunion étaient présentés dans le document E/ECWA/124/Add.1. Les conclusions et les décisions contenues dans le document E/ECWA/124/Add.2 représentaient la contribution du monde arabe à la réunion du Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, organisée par le PNUD en mai-juin 1980. Le secrétariat a attiré l'attention de la Commission sur la résolution concernant le rapport sur la situation des transports et des communications entre pays en développement (E/ECWA/124/Add.3).

113. Un représentant a considéré que la coopération économique entre pays en développement était l'un des facteurs indispensables à la mise en place d'un ordre international fondé sur la justice et l'égalité. Il a déclaré que son pays attachait une grande importance à ce problème, qu'il considérait comme la pierre angulaire de sa politique extérieure. Dans cet esprit, son pays avait conclu des accords avec plusieurs pays en développement et leur avait fourni une assistance financière. Le même représentant a rappelé, à ce propos, la proposition faite par son pays de créer un fonds international à long terme pour aider les pays en développement à supporter les conséquences de l'inflation. Il a fait observer que la coopération économique entre pays en développement ne pouvait se substituer aux négociations économiques globales ou au dialogue Nord-Sud. Il fallait la considérer plutôt comme un élément qui venait renforcer, dans les organes internationaux, le pouvoir de négociation des pays en développement vis-à-vis des pays industrialisés. Le même représentant a rappelé l'appel lancé par son pays en vue de la création d'une fédération de producteurs de produits de base sur le modèle de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), qui renforcerait le pouvoir de négociation des pays en développement et leur position face aux sociétés transnationales. Selon lui, l'idée de créer un secrétariat du Groupe des 77 méritait d'être étudiée avec le plus grand soin. Ce représentant a proposé enfin de créer un mécanisme de liaison au niveau national pour garder le contact avec le Président du Groupe des 77.

114. Un autre représentant a insisté sur la nécessité d'intensifier la coopération entre pays en développement. Il a fait valoir que son propre pays, qui s'employait actuellement à élaborer son plan de développement, pouvait tirer parti de l'expérience d'autres pays en développement dans certains domaines.

10. Décentralisation des activités économiques et sociales vers les commissions régionales et renforcement de ces commissions (point 15 de l'ordre du jour)

115. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire exécutif a insisté sur l'importance que présentait ce problème pour la Commission et pour les autres commissions régionales. Il avait fallu des années de préparation et de planification avant que les commissions régionales soient considérées comme les organisations appropriées pour exécuter les activités opérationnelles dans leur région respective. La question avait été renvoyée pendant trois ans à un comité spécial dont les discussions avaient abouti à des propositions tendant à modifier la structure du système des Nations Unies. Sur cette base, l'Assemblée générale avait adopté sa résolution 32/197 prévoyant notamment la création du poste de Directeur général pour le développement et la coopération économique internationale et le transfert aux commissions régionales de responsabilités plus vastes en ce qui concerne l'exécution des activités opérationnelles dans leur région respective. Le Secrétaire exécutif a souligné que si ces mesures constituaient un progrès intéressant, elles restaient cependant insuffisantes. Il convenait de renforcer la coopération avec les pays membres pour appliquer de façon satisfaisante la résolution 32/197. Les mesures prises en application de la résolution 80 (VII) de la Commission et les progrès réalisés étaient décrits dans le document E/ECWA/125. En application de ces mesures, sept postes d'administrateur et deux postes d'agent

des services généraux au total avaient été transférés au secrétariat pendant la période 1979-1981 dans les secteurs des transports, des problèmes et politiques de développement, du financement du développement, de la planification et de la coordination des programmes, du développement social et des établissements humains. On avait également identifié d'autres secteurs dans lesquels on pourrait envisager une redistribution des tâches et des responsabilités respectives de la Commission et du Siège. De l'avis du secrétariat, il fallait renforcer les responsabilités actuelles de la Commission dans les domaines de la planification du développement, des transports, de la science et de la technique, des statistiques, de la cartographie, du commerce, des services d'information et de documentation et des activités en matière de population. Il serait préférable de confier à la Commission plusieurs activités dans ces secteurs qui étaient actuellement exécutées par les services du Siège de l'ONU. En effet, les commissions régionales avaient une connaissance directe de la situation dans leur région, elles bénéficiaient d'une certaine expérience et elles étaient parfaitement familiarisées avec les problèmes et les besoins des pays membres.

116. Le Secrétaire exécutif a ajouté que le Comité du programme et de la coordination devrait envisager de décentraliser les activités et les responsabilités dans les domaines qu'il avait mentionnés, et il a demandé aux pays membres de suivre avec attention les travaux du Comité. Le Secrétaire exécutif approuvait sans réserve les observations et les suggestions du Secrétaire général concernant le rôle des commissions régionales, telles qu'elles étaient présentées dans le document soumis à la Commission.

117. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a jugé regrettable que la Commission n'ait pas participé à la onzième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, consacrée à la coopération économique internationale, bien que l'Assemblée ait invité les commissions régionales à y participer. En ce qui concerne la coopération au niveau régional, la Commission avait pu créer des divisions ou services mixtes avec le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales, la FAO, le PNUE et l'ONUDI. On voyait mal pourquoi on n'avait pas créé de division ou service mixte avec la CNUCED, qui s'occupait d'activités voisines de celles de la Commission. S'agissant de la contribution de la Commission à l'élaboration des politiques internationales, ce même représentant a fait observer que la Commission ne s'était guère occupée d'analyser les faits nouveaux intervenus récemment et d'apporter une aide aux pays membres dans certains secteurs qui se prêtaient à des négociations. A propos de la coopération économique régionale, il s'est félicité des efforts faits par le secrétariat pour renforcer les relations de travail avec les organisations arabes régionales spécialisées. Il a demandé au secrétariat de redoubler d'efforts pour renforcer la coopération et l'intégration économique arabe.

118. Dans les explications qu'il a présentées par la suite, le Secrétaire exécutif a précisé que l'on confiait souvent aux commissions régionales des responsabilités sans leur fournir les ressources correspondantes. Le secrétariat était souvent invité à participer à des réunions régionales ou internationales, mais il ne pouvait pas toujours s'y rendre, les crédits dont il disposait au titre des voyages n'étant pas suffisants. Quant à la possibilité de créer un service mixte CEAO/CNUCED, le Secrétaire exécutif a fait savoir que le secrétariat l'avait envisagée en consultation avec la CNUCED, mais que ni la Commission ni la CNUCED ne disposaient de ressources suffisantes pour le moment.

11. Questions diverses (point 16 de l'ordre du jour)

a) Transfert du siège de la Commission à Bagdad

119. A propos de ce point de l'ordre du jour, le représentant de la République d'Iraq a fait le point sur le transfert du siège de la Commission de Beyrouth à Bagdad.

120. Après avoir examiné la question avec de hauts fonctionnaires de l'ONU, notamment M. H. Debatin, Secrétaire général adjoint à l'administration, aux finances et à la gestion, le représentant de l'Iraq avait pu constater qu'il ne restait plus à surmonter que quelques obstacles mineurs, de sorte que le siège de la Commission pourrait être transféré dans les trois mois à venir au plus tard. Il a précisé que le Gouvernement de la République d'Iraq avait rempli toutes les obligations auxquelles il était tenu à cet égard et il a demandé au secrétariat de fournir à son gouvernement, d'ici le début du mois de septembre 1981, une liste officielle indiquant le nombre approximatif d'enfants des fonctionnaires qui seraient transférés à Bagdad.

121. Le représentant de l'Iraq a demandé au secrétariat de la Commission d'affecter le plus tôt possible des fonctionnaires qualifiés et responsables au bureau de liaison à Bagdad, qui était inoccupé ces derniers temps, afin d'organiser les dernières phases du transfert.

122. Enfin, le représentant de l'Iraq a prié l'Organisation des Nations Unies de s'en tenir à l'accord qui avait été conclu avec le Gouvernement iraquien en vue de transférer à Bagdad le siège de la Commission économique pour l'Asie occidentale avant la fin d'août 1981 au plus tard.

123. Le Secrétaire exécutif a fait observer qu'il s'agissait d'une question qui ne dépendait pas seulement de lui, mais qui appelait une décision du Secrétaire général de l'ONU. Le secrétariat de la Commission avait coopéré et coopérait encore avec le Secrétariat de l'ONU pour que le transfert puisse se faire le plus tôt possible. Le Secrétaire exécutif était prêt à communiquer au Gouvernement iraquien les renseignements demandés concernant les enfants d'âge scolaire, ainsi que toutes les autres informations qu'il pourrait juger nécessaires.

124. Le Secrétaire exécutif a fait savoir qu'à l'issue de la session, il affecterait plusieurs fonctionnaires au bureau de liaison à Bagdad.

b) Date et lieu de la prochaine session

125. Les membres de la Commission sont convenus à l'unanimité de tenir la neuvième session à Bagdad, siège permanent de la Commission, à une date qui serait fixée conformément au règlement intérieur provisoire de la Commission.

D. Programme de travail et priorités, 1982-1983

1. Les prévisions de dépenses pour 1982-1983 reposent sur les hypothèses suivantes :

- a) la Commission aura son siège à Bagdad (Iraq);
- b) la Commission occupera pendant toute cette période biennale les locaux provisoires mis à sa disposition par le Gouvernement iraquien;
- c) le transfert de la Commission à son siège permanent se fera pendant la période biennale 1980-1981.

2. Les propositions présentées au titre du budget ordinaire de 1982-1983 en ce qui concerne les études, travaux de recherche et réunions (E/ECMA/118) portent sur 99 postes d'administrateur et 149 postes d'agent local. Ces propositions traduisent les modifications suivantes :

- a) un accroissement de l'effectif par rapport au programme de travail et aux priorités pour 1980-1981 (création d'un poste d'agent local au service des statistiques);
- b) le redéploiement de trois postes d'administrateur et d'un poste d'agent local d'un programme à un autre;
- c) le reclassement d'un poste;
- d) la création de trois postes d'administrateur et de 7 postes d'agent local financés à l'aide de fonds extra-budgétaires;
- e) le transfert d'un poste P-3 du Siège de l'Organisation des Nations Unies, affecté au programme 110 (Direction exécutive et administration) de la Commission.

a) Nouveau poste

540 (Statistiques)

Un agent local

b) Transferts de postes entre programmes

Les transferts de postes suivants sont proposés :

Un poste P-4 du programme 340 (Commerce international) au programme 210 (Questions et politiques relatives au développement);

Un poste P-3 du programme 210 (Questions et politiques relatives au développement) au programme 340 (Commerce international);

Un poste de P-3 du programme 460 (Ressources naturelles) au programme 520 (Science et technique);

Un poste d'agent local du programme 440 (Main-d'oeuvre, gestion et emploi) au programme 540 (Statistiques).

c) Reclassement de poste

On se propose de reclasser le poste suivant :

Programme 540 (Statistiques)

De P-5 à D-1.

d) Postes extra-budgétaires

Les postes qui seront créés à l'aide de fonds extra-budgétaires relèvent des programmes suivants :

110 (Direction exécutive et administration)	Un agent local
540 (Statistiques)	Un P-2/1 et un agent local
780 (Services de bibliothèque et de documentation)	Un P-4
790 (Gestion des activités de coopération technique)	Un P-2/1 et deux agents locaux
800 (Administration et services communs)	Trois agents locaux

e) Postes décentralisés

Un poste d'administrateur devrait être transféré à la Commission au titre du programme suivant :

110 (Direction exécutive et administration)	Un P-3
---	--------

3. Programme des publications :

Le Secrétariat a jugé bon de présenter son projet de programme des publications (E/ECWA/118/Add.2), de façon à obtenir l'approbation formelle de la Commission et afin que le programme soit de mieux en mieux adapté aux besoins des Etats membres. Ces propositions tendent à élargir considérablement le programme courant du point de vue du nombre de publications périodiques. Alors qu'au cours de la période biennale en cours (1980-1981), le Secrétariat fera paraître six publications périodiques portant sur les programmes concernant les questions et politiques relatives au développement et les statistiques, le programme de publications proposé pour 1982-1983 porterait à 10 le nombre de publications périodiques. Des collections périodiques dans les domaines de l'alimentation et l'agriculture, du développement industriel et des ressources naturelles s'ajouteraient aux collections existantes. L'élargissement du programme de publications devra s'accompagner d'une diminution du nombre d'exemplaires publiés, mais le secrétariat estime que le lancement de nouvelles publications justifierait une telle mesure. Les crédits ouverts au titre du programme de publications ont été maintenus aux niveaux de 1980-1981, ajustés en fonction de l'inflation.

4. Conférences, réunions et groupes d'experts :

Le projet de budget-programme du secrétariat (E/ECWA/118) contient des propositions visant 22 conférences, réunions et groupes d'experts (E/ECWA/188/Add.3) dont 15 groupes d'experts et 7 réunions intergouvernementales. Cinq groupes spéciaux d'experts seront financés au titre du projet de budget-programme pour 1982-1983. Le coût du personnel temporaire pour 6 réunions intergouvernementales est prévu dans le projet de budget-programme. Les autres groupes d'experts et réunions intergouvernementales doivent en principe être financés à l'aide de fonds extra-budgétaires. A l'exception de trois réunions qui doivent être financés par le FNUAP, les allocations de fonds extra-budgétaires à ces réunions n'ont qu'une valeur indicative, puisqu'elles seront subordonnées à l'accord des organismes de financement ou des gouvernements contribuant à la mise en oeuvre du programme de travail de la Commission.

5. Etudes et recherche :

Du point de vue du contenu, le programme de travail et les priorités pour 1982-1983 (E/ECWA/118) s'inscrit dans le prolongement du programme précédent, en ce sens qu'il se compose d'une série d'études approfondies de divers problèmes et questions techniques et socio-économiques, mettant davantage l'accent sur l'identification de projets de coopération multinationaux et sous-régionaux.

6. Alimentation et agriculture :

Dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture, le programme vise essentiellement à renforcer les activités qui présentent un intérêt pratique pour les gouvernements nationaux et les organisations intergouvernementales régionales. Par rapport à la période biennale antérieure, on s'éloigne encore des activités de recherche abstraite et de celles qui n'ont suscité aucune réaction concrète parce que les mécanismes destinés à absorber le produit de ces activités n'étaient pas encore opérationnels aux niveaux national et régional, par exemple des études prospectives et des études d'ajustement reposant sur des techniques complexes, et des activités visant à harmoniser les plans agricoles. La divulgation de renseignements objectifs sur la situation de l'agriculture, son évolution, ses tendances et les changements de politique dans ce domaine continueront de faire l'objet d'une attention particulière; les autres activités concernant l'aide à la planification viseront à résoudre les problèmes de planification qui auront été identifiés et à améliorer le processus de planification dans les pays de la CEAO. Les activités destinées à promouvoir la coopération multinationale en vue d'améliorer la sécurité alimentaire dans la région et de renforcer l'efficacité de la protection et la gestion des ressources agricoles seront poursuivies, conformément à des orientations précises. Enfin, on mettra davantage l'accent sur les activités de développement rural, car il apparaît que les insuffisances actuelles des services agricoles et des établissements ruraux sont l'une des causes essentielles de la mauvaise exécution des programmes de développement agricole. On doit également entreprendre des activités dans le cadre du plan d'action de la Conférence mondiale de 1979 sur la réforme agraire et le développement rural.

7. Planification du développement :

Dans le domaine de la planification du développement, les principales modifications apportées au programme de travail pour 1982-1983 portent sur la mise en route d'activités concernant les pays les moins avancés. Les autres activités prévues dans ce domaine prolongent les activités engagées lors de la période biennale en cours.

8. Etablissements humains :

Les activités prévues dans le domaine des établissements humains constituent essentiellement le prolongement des activités engagées en 1980-1981. Les nouvelles activités qui doivent être lancées portent sur le financement du logement et la gestion urbaine.

9. Développement industriel :

La majeure partie (80 %) des ressources requises au titre du programme de développement industriel servira à mener à bonne fin les activités entreprises en 1980-1981 (coordination des politiques, plans et programmes d'industrialisation,

industries mécaniques et électriques, (évaluation du potentiel industriel et planification industrielle régionale). Les nouvelles activités proposées sont liées au développement de la production engrais et des agro-industries.

10. Commerce international :

Dans le domaine du commerce international, les activités proposées sont un prolongement des études de base entreprises au cours des années 1980-1981. A cet égard, on s'attachera surtout à déterminer les possibilités de commerce intra-régional et d'intégration régionale.

11. Main-d'oeuvre, gestion et emploi :

Dans le secteur main-d'oeuvre, gestion et emploi, le programme inclut essentiellement de nouvelles activités liées à l'utilisation optimale de la main-d'oeuvre disponible et au développement des compétences requises.

12. Ressources naturelles :

Les fonds demandés pour des activités dans le domaine des ressources naturelles seraient consacrés essentiellement à de nouvelles activités concernant l'exploitation des ressources énergétiques, minérales et hydrauliques. Dans le domaine de l'énergie, les éléments suivants sont introduits pour la première fois : planification de l'énergie, économie du transport de pétrole et de gaz, formation d'une main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur du pétrole et du gaz, et développement de l'énergie électrique. Dans le domaine des ressources en eau, des activités liées aux mers régionales sont proposées.

13. Population :

Les activités en matière de population incluses dans le programme pour 1982-1983 doivent poursuivre et mener à bonne fin certaines activités engagées en 1980-1981.

14. Finances publiques :

Dans le domaine des finances publiques, les principales activités nouvelles qui seront entreprises au cours de la période biennale portent sur les entreprises publiques et les disponibilités financières dans la région de la CEA0.

15. Science et technique :

Dans le domaine de la science et de la technique six éléments interdépendants, dont trois portant sur des activités engagées en 1980-1981, ont été inclus dans le programme. Tandis que les trois premiers éléments de programme mettent l'accent sur les problèmes liés au fait que les pays de la région doivent importer de l'étranger les techniques dont ils ont besoin pour élargir et améliorer les systèmes de production, les trois autres éléments de programme sont centrés sur la série des problèmes relatifs au mouvement, à l'éducation et à la formation de la main-d'oeuvre scientifique et technique de haut niveau. Toutefois, ces deux séries de questions ne sont pas indépendants mais forment un ensemble structuré, qui contient l'essentiel du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement. En outre, elles relèvent toutes des huit grands secteurs de programme choisis par le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement à sa deuxième session.

16. Développement social :

Les activités prévues dans le domaine du développement social visent à renforcer les efforts nationaux et la coopération régionale afin de faire une plus juste place aux éléments sociaux et de les intégrer aux politiques, plans et programmes globaux de développement. Certaines dotations techniques sont également prévues pour a) promouvoir un développement social tenant compte des besoins réels; b) concevoir des mesures et des ressources novatrices et indépendantes pour améliorer la protection sociale; c) renforcer la participation active de certains groupes sociaux au processus de développement; d) empêcher la dysfonction sociale que peut provoquer une croissance économique déséquilibrée; e) améliorer la qualité des tâches exécutées par le personnel chargé de la planification sociale, de l'analyse des politiques, de l'action sociale et de l'évaluation des progrès sociaux.

17. Statistiques :

Dans le domaine des statistiques, les activités envisagées sont notamment destinées à renforcer les systèmes statistiques des Etats membres et concernent la recherche sur les méthodes statistiques et l'amélioration des procédures et méthodes de rassemblement des données. Par ailleurs, ces activités visent à aider les Etats membres à adopter les normes et classifications de l'Organisation des Nations Unies en matière de comptabilité nationale, de statistiques des prix et de comparaisons internationales des revenus.

18. Transports, communications et tourisme :

Dans le domaine des transports, des communications et du tourisme, 50 % des activités prévues auront trait à des éléments de programme entrepris lors des années 1980-1981 (besoins en matière de formation, entreprises multinationales de transport maritime, réseaux de chemin de fer, routes à bon marché et développement du tourisme). Les nouvelles activités prévues ont trait à des projets multinationaux et régionaux dans le secteur des transports à l'harmonisation des transports et à l'entretien des routes.

19. Programme relatif aux sociétés transnationales :

Toutes les activités prévues dans le programme relatif aux sociétés transnationales sont nouvelles : la portée du programme est étendue à différents types de sociétés (banques d'affaires). En outre, il est fait une plus large place aux activités et aux pratiques des sociétés transnationales.

20. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux :

Le programme de services consultatifs régionaux et sous-régionaux (E/ECWA/118/Add.1) est exécuté en coopération étroite avec les programmes techniques respectifs. Les conseillers régionaux reçoivent un appui au titre des activités globales de ces programmes, et leur apportent leur concours selon les besoins. Le principal objectif de ces programmes est d'aider les pays membres, sur leur demande, à aborder certaines questions de développement, liées en particulier à la planification par secteur et à la formation de la main-d'oeuvre, ainsi qu'à promouvoir la coopération entre les pays de la région. Ces services, qui impliquent de nombreux déplacements dans le cadre de missions consultatives, sont destinés à compléter les programmes techniques suivants

de la CEAO : questions et politiques relatives au développement; développement industriel; financement et administration du développement; développement social; statistiques; et transports, communications et tourisme. Le programme des services consultatifs régionaux et sous-régionaux englobe six sous-programmes faisant appel à huit conseillers régionaux. Ce programme constitue un prolongement du programme de services consultatifs de 1980-1981. On n'envisage donc pas de créer de nouveaux services consultatifs.

IV. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA COMMISSION
A SA HUITIEME SESSION

88 (VIII). La situation et les possibilités économiques
et sociales du peuple arabe de Palestine */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 27 (III) de 1976, dans laquelle elle demandait que soit réalisée une étude de la situation et des possibilités économiques et sociales du peuple arabe de Palestine,

Se référant à la note du Secrétaire exécutif 1/, où sont indiqués les différents stades d'exécution de l'étude,

Tenant compte des observations de la délégation palestinienne sur la note mentionnée ci-dessus,

1. Souligne la nécessité d'achever cette étude dès que possible, étant donné son importance,
2. Prie le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa prochaine session, un rapport d'activité sur l'élaboration de l'étude;
3. Affirme que l'étude devra rendre compte de la situation économique et sociale du peuple arabe de Palestine dans tous les lieux où il se trouve.

8ème séance
6 mai 1981

89 (VIII). Recensement du peuple arabe de Palestine **/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 28 (III) de 1976, dans laquelle elle demandait que soit entrepris le recensement du peuple arabe de Palestine,

Se référant à la note du Secrétaire exécutif 1/ contenant un compte rendu de l'opération de recensement,

1. Souligne la nécessité d'exécuter ce projet, étant donné son extrême importance, et de lui donner la priorité dans le programme de travail de la Commission;

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 59 ci-dessus.

**/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 60 ci-dessus.

1/ E/ECWA/129.

2. Invite le Secrétaire exécutif à prendre les mesures nécessaires pour mener à bonne fin le recensement;

3. Prie instamment les Etats membres qui ont procédé à un recensement de présenter à la Commission les résultats du recensement qui concernent les Palestiniens se trouvant sur leur territoire, et demande aux Etats membres qui n'ont pas encore effectué de recensement de fournir à la Commission tout renseignement dont ils disposent au sujet des Palestiniens qui se trouvent sur leur territoire;

4. Invite en outre le Secrétaire exécutif à présenter à la Commission, à sa prochaine session, un rapport d'activité sur ce projet;

5. Prie le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population de continuer d'appuyer le projet de recensement du peuple arabe de Palestine.

8ème séance
6 mai 1981

90 (VIII). Expansion des services consultatifs régionaux fournis par la Commission économique pour l'Asie occidentale en ce qui concerne les agro-industries et le commerce international */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Ayant examiné le programme de travail et les priorités pour 1982-1983, présentés par le secrétariat de la Commission économique pour l'Asie occidentale,

Prenant acte, en les appréciant, des efforts que le secrétariat de la Commission a déployés ces dernières années dans le domaine des services consultatifs régionaux,

Reconnaissant l'importance des services consultatifs, qui aident les Etats membres à éliminer un grand nombre des problèmes et goulets d'étranglement qui freinent leurs efforts de développement dans divers secteurs économiques et sociaux,

Notant avec regret que les ressources financières et humaines allouées aux services consultatifs régionaux dans le programme de travail pour 1982-1983 ne permettent pas de satisfaire les besoins urgents des pays de la région aux niveaux national et régional dans certains domaines essentiels, en particulier le développement et la rationalisation des agro-industries en général, des industries alimentaires et textiles en particulier, ainsi que des questions de commerce international qui ont des répercussions certaines sur divers aspects de l'activité économique,

1. Recommande de créer des services consultatifs dans le domaine des agro-industries et des industries textiles afin de compléter efficacement les services fournis par les institutions internationales spécialisées dans ce domaine;

2. Recommande en outre d'allouer les fonds nécessaires pour fournir des services consultatifs dans le domaine du commerce international et des balances de paiement, afin de promouvoir les exportations et de rationaliser les importations dans l'intérêt d'un développement économique et social global;

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 82 à 84 ci-dessus.

3. Invite le Secrétaire exécutif à établir les contacts nécessaires avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec les autres autorités et organismes internationaux intéressés, afin d'obtenir les ressources financières nécessaires pour fournir les services consultatifs en question;

4. Invite les Etats membres à faire les efforts nécessaires pour appuyer les activités du Secrétaire exécutif visant à fournir les services consultatifs requis;

5. Prie le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa neuvième session, un rapport sur les mesures prises à cet égard.

8ème séance
6 mai 1981

91 (VIII). Personnes handicapées */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 37 (VII) du 23 avril 1980 concernant l'Année internationale des personnes handicapées,

Rappelant la résolution 34/154 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1979,

Notant avec satisfaction les activités organisées dans le cadre de l'Année internationale des personnes handicapées par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales de la région de l'Asie occidentale,

Consciente qu'il est important de poursuivre et renforcer les initiatives et activités qui se rapportent à l'Année internationale des personnes handicapées,

Se référant à la note du Secrétaire exécutif relative à l'Année internationale des personnes handicapées 1/,

Prenant en considération le document intitulé "Les personnes handicapées dans la région de la CEEAO : caractéristiques et dimensions du problème et plan d'action régional" 2/;

1. Appuie le plan d'action régional mentionné ci-dessus 2/;

2. Prie le Secrétaire exécutif de transmettre ce document 2/ au secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées en tant que contribution au programme d'action à long terme pour les personnes handicapées, qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa trente-sixième session;

3. Prie instamment les Etats membres de la Commission d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'action à long terme concernant l'invalidité;

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 93 à 98 ci-dessus.

1/ E/ECWA/119/Add.1.

2/ E/ECWA/119.

4. Invite le Secrétaire exécutif à renforcer les travaux de la Commission dans le domaine de la prévention de l'invalidité et de la formation des personnes handicapées, dans le cadre du programme de développement social de la Commission et dans le contexte de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement;

5. Prie le Secrétaire général de poursuivre les initiatives et activités qui se rapportent à l'Année internationale des personnes handicapées et de leur donner suite, et en particulier, de mettre en oeuvre le programme d'action à long terme pour les personnes handicapées.

8ème séance
6 mai 1981

92 (VIII). Création d'un réseau intégré de moyens de transport */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 73 (VI) concernant la coopération régionale dans le domaine des transports, dans laquelle elle priait le Secrétaire exécutif de présenter ses recommandations et propositions sur ce point compte tenu des résultats de la Réunion intergouvernementale sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale,

Réaffirmant qu'il est important d'établir des liaisons de transport et de communication au niveau régional, afin de favoriser le développement social et économique des pays d'Asie occidentale,

Notant avec satisfaction les efforts réalisés par le secrétariat dans le domaine des transports et communications 1/,

Prenant en considération les déclarations détaillées faites par les délégations,

1. Demande aux Etats membres d'accorder aux recommandations faites par la Réunion intergouvernementale sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale toute l'attention qu'elles méritent, dans le cadre de leurs plans de développement du secteur des transports;

2. Prend note des recommandations de la Réunion de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, tenue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, qui concernent la coopération dans le domaine des transports;

3. Prie le Secrétaire exécutif de poursuivre ses efforts en vue de renforcer la coopération entre pays en développement dans le domaine des transports au niveau régional;

4. Demande aux Etats membres d'appuyer les efforts faits par le secrétariat pour mettre en oeuvre les recommandations visées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.

8ème séance
6 mai 1981

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 72 à 76 ci-dessus.

1/ E/ECWA/121.

93 (VIII). Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 56 (V) sur ses objectifs à long terme et sa stratégie régionale de développement et sa résolution 76 (VI) sur la création d'un comité inter-gouvernemental d'experts du développement appartenant aux Etats membres de la CEAO, chargé d'établir un rapport sur les vues de la région de la CEAO en ce qui concerne la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

Rappelant également les échanges de vues qui ont eu lieu à la septième session de la Commission au sujet de la stratégie régionale du développement pour les années 1980,

Notant avec satisfaction les mesures consécutives prises par le Secrétaire exécutif à l'appui de la stratégie de développement de la région de la CEAO 1/,

Prenant note de la résolution 35/56 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a adopté la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, jointe en annexe à ladite résolution,

1. Demande au Secrétaire exécutif de faciliter la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement en offrant une aide aux Etats membres pour l'accomplissement des tâches suivantes :

a) Evaluer les effets de la mise en oeuvre de la Stratégie internationale du développement sur la région de la CEAO, compte dûment tenu des priorités fixées par la stratégie régionale du développement;

b) Transformer les objectifs et aspirations généraux de la Stratégie internationale du développement, ainsi que les mesures générales adoptées à ce propos, en buts et objectifs nationaux bien précis tenant compte des besoins et de la situation aux niveaux régional et sous-régional;

c) Entreprendre périodiquement l'étude et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la Stratégie dans la région, compte dûment tenu de la possibilité d'adapter les mesures générales à l'évolution des besoins et de la situation aux niveaux national et régional;

2. Demande également au Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa neuvième session, un rapport sur cette question.

8ème séance
6 mai 1981

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 99 à 104 ci-dessus.

1/ E/ECWA/122.

94 (VIII). Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 33/148 du 20 décembre 1978 et 34/190 du 18 décembre 1979 relatives à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Rappelant également la résolution 35/204 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980, dans laquelle l'Assemblée, au paragraphe 2 "prie instamment tous les Etats Membres de contribuer à mieux faire comprendre l'importance de la Conférence et d'en intensifier la préparation, aux niveaux national, sous-régional et régional, en vue d'assurer son succès", et au paragraphe 5 "demande instamment à tous les organes, organisations et organismes intéressés des Nations Unies, y compris les commissions régionales, de renforcer leur participation et de continuer à contribuer dans toute la mesure de leurs possibilités à la préparation de la Conférence et à apporter à cette fin leur concours et leur appui au Secrétaire général de la Conférence",

Reconnaissant qu'il importe de mettre en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pour appuyer le développement des Etats membres,

Notant avec satisfaction le succès de la réunion préparatoire régionale d'experts pour la Conférence, organisée par le secrétariat de la Commission à Beyrouth du 12 au 16 janvier 1981,

Considérant le rapport régional de la CEAO à la Conférence 1/,

1. Prend note des recommandations de la réunion préparatoire régionale d'experts pour la Conférence contenues dans le rapport régional de la CEAO à la Conférence;
2. Prie instamment tous les Etats membres de se faire représenter au niveau technique le plus élevé possible à la Conférence;
3. Prie instamment, en outre, les Etats membres de veiller à ce que les recommandations de la réunion préparatoire régionale trouvent leur pleine expression dans tout programme d'action issu de la Conférence;
4. Prie le Secrétaire exécutif de faire en sorte que des ressources supplémentaires appropriées soient allouées au secrétariat de la Commission pour assurer la bonne exécution, au niveau régional, de tout programme d'action issu de la Conférence, ainsi que pour accomplir toute autre fonction qui pourrait lui être confiée dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à la suite de la Conférence.

8ème séance
6 mai 1981

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 77 à 79 ci-dessus.

1/ E/ECWA/116.

95 (VIII). Transfert des bureaux de la Commission à Bagdad**/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 78 (VII) sur le transfert des bureaux de la Commission à Bagdad,

Notant que, dans son message à la huitième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que les préparatifs du transfert du siège de la Commission à Bagdad avaient bien progressé et que ce transfert devrait être entrepris dès que les quelques questions en suspens seraient résolues,

Exprimant sa sincère reconnaissance au Gouvernement iraquien pour tout ce qu'il a fait et fait actuellement pour achever au plus tôt la construction et l'aménagement des installations nécessaires au transfert de la Commission à son siège permanent à Bagdad,

Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

a) De doter le bureau de liaison de la Commission à Bagdad, le plus tôt possible après la clôture de la huitième session de la Commission, d'un nombre suffisant de fonctionnaires pour lui permettre, en collaboration avec le Gouvernement iraquien, de trouver des solutions aux quelques questions en suspens;

b) De continuer de prêter une attention particulière à tous les problèmes et questions qui ont trait à l'efficacité du personnel du secrétariat, afin de mettre en route le transfert du secrétariat de la Commission à Bagdad au plus tard à la fin d'août 1981 et d'assurer que le secrétariat de la Commission dispose de moyens appropriés et de conditions d'emploi favorables lui permettant de fournir ses services aux Etats membres avec la plus haute efficacité.

8ème séance
6 mai 1981

96 (VIII). Renforcement des activités statistiques dans la région de la CEAO***/

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Appréciant les efforts déployés pour renforcer les activités statistiques au secrétariat et félicitant ce dernier des services qu'il a rendus à cet égard,

**/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 119 à 124 ci-dessus.

***/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 83 et 84 ci-dessus.

Consciente que le perfectionnement et le renforcement des capacités statistiques des pays de la région amélioreraient considérablement les possibilités de fournir les données statistiques sûres qui sont essentielles pour mettre en oeuvre les politiques de développement et les décisions dans les pays de la région,

Reconnaissant que le secrétariat pourrait jouer un rôle efficace, par l'intermédiaire de son Groupe de statistique, pour aider à mettre en place des services nationaux de statistique et à former leur personnel et pour contribuer à renforcer et à harmoniser les notions et les méthodes statistiques au niveau régional,

Reconnaissant en outre que les Etats membres ont de plus en plus besoin des services statistiques, consultatifs et autres, assurés par le secrétariat,

Nonobstant tout le prix qu'elle attache aux efforts déjà faits par le Secrétaire exécutif ces dernières années, pour développer les activités statistiques du secrétariat et renforcer l'efficacité du Groupe de statistique,

Recommande de renforcer le Groupe de statistique et d'accroître ses capacités, pour qu'il soit à même de répondre aux besoins croissants des Etats membres en matière de données statistiques, de formation du personnel et de services consultatifs.

8ème séance
6 mai 1981

97 (VIII). Coopération entre la Commission économique pour l'Asie occidentale et les organisations spécialisées arabes et régionales, en vue de coordonner leurs projets communs */

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Ayant noté que certaines des études et des activités inscrites au programme de travail et priorités pour 1982-1983 sont de même nature que certaines activités et études menées par des organisations arabes et régionales,

Considérant le gaspillage de ressources humaines et financières causé par ce double emploi,

Consciente de l'importance de la coopération entre la Commission et les organisations susmentionnées,

1. Recommande que le secrétariat de la Commission, avant d'établir des projets de proposition d'études et d'activités pour les inscrire à ses programmes de travail à court terme et à moyen terme, organise des consultations préalables avec les organisations spécialisées arabes et régionales intéressées, et qu'il collabore avec ces organisations de façon à éviter la répétition d'études et d'activités;

2. Recommande en outre que le secrétariat collabore avec les organisations spécialisées arabes et régionales à des études et activités communes;

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 112 et 113.

3. Lance un appel à toutes les organisations spécialisées arabes et régionales pour qu'elles coopèrent avec la Commission économique pour l'Asie occidentale, en vue d'appliquer les dispositions des paragraphes 1 et 2 de la présente résolution;

4. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour donner suite aux recommandations faites dans la présente résolution;

5. Demande au Secrétaire exécutif de présenter chaque année un rapport sur les mesures concrètes prises pour resserrer la coopération entre la Commission et les organisations spécialisées arabes et régionales.

8ème séance
6 mai 1981

98 (VIII). Programme de travail pour 1982-1983*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Ayant examiné le projet de programme de travail pour 1982-1983, couvrant toutes les activités de la Commission 1/,

Ayant apporté à ce projet les modifications proposées par les Etats membres,

Ayant pris acte de la résolution 35/209 de l'Assemblée générale par laquelle il est mis fin aux activités inscrites au programme de travail pour 1980-1981 qui sont considérées comme dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces 2/,

Reconnaissant que le programme de travail exige que soit approuvée l'allocation des ressources nécessaires pour entreprendre les activités inscrites à ce programme,

1. Adopte le programme de travail pour 1982-1983, tel qu'il a été modifié;

2. Demande au Secrétaire exécutif de s'efforcer d'obtenir les ressources nécessaires à l'exécution des activités qui ne sont pas prévues dans le programme de travail présenté à l'Assemblée générale;

3. Prie le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, lors de sa neuvième session, un rapport sur les mesures prises à cet effet.

8ème séance
6 mai 1981

* Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 82 à 85.

1/ E/ECWA/118 et Add.1.

2/ E/ECWA/120/Add.1.

99 (VIII). Mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution du programme de travail de la Commission économique pour l'Asie occidentale *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 33 (III), dans laquelle elle a décidé de créer le Fonds de contributions volontaires de la Commission économique pour l'Asie occidentale, visant à assurer le financement extra-budgétaire des programmes de travail de la Commission,

Rappelant en outre ses résolutions 45 (IV) et 79 (VII), par lesquelles elle priait instamment tous les Etats membres d'apporter des contributions volontaires en vue du financement général des programmes de la Commission,

Exprimant sa gratitude aux Etats membres et aux institutions de financement arabes qui ont contribué au Compte des contributions financières depuis sa création,

Exprimant en outre sa gratitude aux Gouvernements français et néerlandais pour les contributions généreuses qu'ils ont apportées au cours de l'exercice biennal passé pour appuyer les activités de la Commission,

Notant avec satisfaction l'importance considérable que présentent les contributions volontaires pour la mise en oeuvre des programmes de travail de la Commission^{1/},

Reconnaissant qu'il est nécessaire de mobiliser d'autres ressources pour que le Compte des contributions financières puisse continuer à tenir efficacement son rôle,

1. Décide de donner la possibilité, au cours des sessions annuelles de la Commission, aux Etats membres et aux Etats non membres qui participent à ces sessions en qualité d'observateurs d'apporter des contributions pour le programme général ou pour des activités précises, en vue d'appuyer l'exécution et le développement des programmes de la Commission;

2. Prie le Secrétaire exécutif de présenter, six mois après chaque session annuelle, des propositions de programme général ou d'activités spécifiques en vue de recueillir des contributions pour leur financement;

3. Prie en outre le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, lors de sa neuvième session, un rapport sur les mesures prises à cet effet.

8ème séance
6 mai 1981

* Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 80 à 82, 86 et 88.

1/ E/ECWA/117/Add.1.

100 (VIII). Programme d'action en faveur des pays membres
les moins avancés *

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 16 (II) relative à un programme d'action en faveur des pays les moins avancés de la région, dans laquelle, au paragraphe 2 du dispositif, elle priait instamment le Secrétaire exécutif de poursuivre ses efforts pour fournir de nouveaux services et mener des activités supplémentaires de nature à promouvoir le processus de développement économique et social dans ces pays,

Prenant note de la résolution 34/210 de l'Assemblée générale relative à des mesures spéciales en faveur des pays en développement les moins avancés et de la résolution S-11/4 de l'Assemblée générale relative aux mesures destinées à faire face à la situation critique des pays les moins avancés,

Prenant note également des résolutions 34/203 et 35/205 de l'Assemblée générale relatives à la convocation d'une Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés pour mettre définitivement au point, adopter et appuyer le nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur de ces pays, résolutions par lesquelles l'Assemblée générale priait instamment tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies, en particulier les commissions régionales, de contribuer au succès de la Conférence,

Ayant à l'esprit les dispositions de la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement qui ont trait aux pays les moins avancés,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire exécutif en vue d'aider les pays membres de la Commission les moins avancés à préparer la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés 1/,

1. Prie instamment le Secrétaire exécutif de veiller à ce que les besoins des pays les moins avancés de la région apparaissent comme il convient dans le nouveau programme substantiel d'action pour les années 1980 au niveau régional;
2. Prie le Secrétaire exécutif d'intensifier les activités de la Commission qui se rapportent à la mise en oeuvre du nouveau programme substantiel d'action au niveau régional, compte tenu des résultats de la Conférence;
3. Prie également le Secrétaire exécutif de consulter le Secrétaire général au sujet de la possibilité de décentraliser vers la Commission des activités en faveur des pays les moins avancés;
4. Demande au Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa neuvième session, sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la présente résolution.

8ème séance
6 mai 1981

* Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 66 et 67.

101 (VIII). Programme de publications de la CEAO*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Considérant que la Commission, dans le cadre de ses activités ordinaires, établit des études et des rapports sur des thèmes économiques et sociaux qui présentent un intérêt particulier pour les milieux gouvernementaux, techniques et universitaires des pays de la région,

Estimant nécessaire que ces études et rapports soient mis à la disposition des Etats en tant que publications de la Commission en particulier en langue arabe,

Soulignant la grande importance attachée à la coopération technique entre pays et régions en développement, depuis l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires pour la promotion et la mise en oeuvre de la coopération technique entre pays en développement, qui rend encore plus nécessaire de diffuser largement les publications de la Commission,

Soulignant en outre qu'il est souhaitable que les publications et documents soient établis et distribués pour un prix aussi faible que possible et en un nombre d'exemplaires aussi élevé que possible,

1. Adopte le programme de publications pour 1982-1983^{1/}
2. Prie instamment le secrétariat de publier et de distribuer les résultats de ses travaux aussi largement que possible.

8ème séance
6 mai 1981

102 (VIII). Projets de coopération technique dans le domaine des statistiques**

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 41 (IV), dans laquelle au paragraphe 2 d) du dispositif, elle exprimait l'opinion que les statistiques relatives aux activités économiques et sociales des Etats arabes devraient bénéficier de la priorité dans l'exécution des projets,

Reconnaissant la nécessité d'améliorer la capacité d'enquête permanente sur les ménages des Etats membres, ainsi que d'établir un système permettant des comparaisons raisonnablement précises des différences qui existent entre les pays pour ce qui est de la production, du revenu et du pouvoir d'achat des monnaies,

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution se reporter au paragraphe 82.

**/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 82 et 83.

1/ E/ECWA/118/Add.2.

1. Exprime sa gratitude à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement qui a donné son appui au projet régional concernant les services d'enquête sur les ménages en Asie occidentale 1/;

2. Prie instamment les Etats membres de participer pleinement aux projets régionaux de statistiques exécutés par la Commission.

8ème séance
6 mai 1981

103 (VIII). Suivi du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1977, relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Rappelant également le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, adopté le 31 août 1979 par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, et en particulier le paragraphe 93 de ce programme dans lequel un rôle moteur était confié aux commissions régionales dans la coordination des programmes de coopération scientifique et technique,

Tenant compte de la résolution 34/218, en date du 19 décembre 1979, relative à la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, par laquelle l'Assemblée générale, notamment, faisait sien le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement,

Soulignant la nécessité urgente de renforcer et de développer la capacité scientifique et technique des Etats membres pour leur permettre d'utiliser plus efficacement la science et la technique au service de leur développement,

Reconnaissant que tous les secteurs de la communauté internationale doivent faire des efforts concertés et soutenus pour aider les pays en développement à renforcer leurs capacités scientifiques et techniques propres,

Reconnaissant en outre le rôle central que les organes, organisations et organismes des Nations Unies peuvent jouer en prenant des mesures efficaces et coordonnées, y compris l'élaboration d'un plan d'opérations, en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement,

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 106 à 109.

1/ E/ECWA/120/Add.2, par. 31 à 35.

Prenant note du rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail 1/ et, plus particulièrement, du chapitre de ce programme qui se rapporte au suivi de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement,

1. Prie le Secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour permettre au secrétariat de la Commission de s'acquitter comme il convient des plus grandes responsabilités qui lui ont été confiées en vertu du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement;

2. Prie en outre le Secrétaire exécutif de prendre des dispositions pour obtenir, auprès d'organismes des Nations Unies ou ailleurs, les ressources dont il a besoin pour s'acquitter efficacement des responsabilités plus grandes mentionnées au paragraphe précédent.

8ème séance
6 mai 1981

104 (VIII). Programme régional d'assistance technique aux Etats membres en matière de financement du développement*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant sa résolution 74 (VI), par laquelle elle priait le Secrétaire exécutif d'achever les travaux tendant à déterminer et à évaluer l'état du financement du développement dans les pays de la région, et de présenter ses constatations et propositions aux Etats membres de la Commission, afin qu'ils les examinent et prennent des mesures,

Rappelant en outre le paragraphe 3 du dispositif de la même résolution, dans lequel elle priait le Secrétaire exécutif de faire part au Programme des Nations Unies pour le développement du désir de la Commission de participer activement au parrainage et au financement d'un programme visant à améliorer l'état du financement et de l'administration du développement dans la région de la CEEAO,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par le Secrétaire exécutif pour donner suite à cette recommandation, notamment l'établissement d'un rapport d'évaluation sur les besoins d'assistance technique des Etats membres en matière de gestion financière 2/,

Consciente de l'expansion rapide du rôle du secteur public dans la promotion du développement économique et social dans les pays de la région et de la nécessité croissante d'augmenter les capacités techniques du personnel de la fonction publique afin de mobiliser et d'allouer efficacement les ressources financières nécessaires pour atteindre les objectifs de développement pendant les années 1980,

*/ Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 85.

1/ E/ECWA/120.

2/ E/ECWA/129, par. 2 et 3.

Consciente également de la nécessité de mobiliser des ressources pour atteindre le rythme de croissance et le niveau d'épargne intérieure fixés dans la stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement,

1. Recommande aux gouvernements des pays membres de redoubler d'efforts pour renforcer la capacité de formation et de conseils de leurs établissements nationaux dans plusieurs secteurs du financement du développement;

2. Prie le Secrétaire exécutif de donner suite aux recommandations faites dans le rapport d'enquête et d'étudier, en consultation avec les pays membres, les possibilités d'établir un mécanisme régional visant à répondre aux besoins de formation et de conseils des pays membres en matière de financement du développement (aux niveaux supérieur et intermédiaire) et de veiller à ce que ce mécanisme complète les efforts nationaux et que ses activités soient étroitement coordonnées avec celles des institutions régionales arabes qui s'occupent des mêmes questions;

3. Prie le Secrétaire exécutif, à la lumière des résultats de l'étude mentionnée plus haut au paragraphe 2, d'inscrire des propositions dans le programme multinational pour le troisième cycle de programmation (1982-1986) du Programme des Nations Unies pour le développement;

4. Prie le Secrétaire exécutif de présenter à la Commission, à sa neuvième session, un rapport sur les mesures prises à cet effet.

8ème séance
6 mai 1981

105 (VIII). Définition et renforcement des fonctions de la Commission dans le contexte de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 32/197 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 1977, et en particulier la section IV de l'annexe relative aux structures en vue d'une coopération régionale et interrégionale,

Rappelant en outre les résolutions de l'Assemblée générale 33/202, du 29 janvier 1979, et 34/206 du 19 décembre 1979 et la résolution 69 (VI) de la Commission concernant l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale, ainsi que la résolution 80 (VII) de la Commission concernant la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies,

Prenant note de la décision 35/440 de l'Assemblée générale en date du 16 décembre 1980, par laquelle l'Assemblée générale a décidé notamment "d'inviter les commissions régionales à examiner plus avant, lors de leurs sessions plénières de 1981, les incidences sur leur rôle et leurs fonctions des résolutions 32/197 et 32/202 de l'Assemblée générale",

Prenant note en outre du rapport du Secrétaire général intitulé "Incidences des résolutions 32/197 et 33/202 de l'Assemblée générale pour les commissions régionales" 1/ et en particulier des observations contenues aux paragraphes 13 à 20 et 76 à 79,

* Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter au paragraphe 115 ci-dessus.

1/ A/35/546.

ainsi que du rapport 2/ dans lequel le secrétariat étudie plus avant les incidences de la décentralisation des activités économiques et sociales en faveur de la CEAO,

Affirmant qu'il incombe aux commissions régionales d'assumer la direction de la coopération et de la coordination au niveau régional et de promouvoir la coopération régionale,

Soulignant qu'il convient de déléguer aux commissions régionales les pouvoirs nécessaires pour qu'elles puissent s'acquitter efficacement de ce surcroît de responsabilités et de leur en donner les moyens par des dispositions budgétaires et financières appropriées,

Prenant note avec satisfaction des initiatives prises par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement en faveur du rôle d'agent d'exécution de la Commission pour les activités opérationnelles,

1. Approuve les vues exprimées dans le rapport du secrétariat, en particulier au sujet des secteurs prioritaires dont la Commission aurait à s'occuper par suite du renforcement de son rôle et de ses fonctions dans le cadre de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies;

2. Demande au Conseil économique et social de prier l'Assemblée générale, compte dûment tenu des observations contenues dans le rapport du Secrétaire général et prenant en considération le rôle des commissions régionales comme principaux centres d'activités de développement économique et social dans leur région ainsi que la Stratégie internationale du développement pour la Troisième Décennie des Nations Unies pour le développement, de faire le nécessaire pour que les commissions régionales puissent participer efficacement, dans leur région respective et dans le contexte de leur contribution à l'élaboration des grandes orientations des organismes mondiaux compétents du système des Nations Unies, et sans préjudice des fonctions respectives de ces organismes, à

- a) la formulation des objectifs des programmes mondiaux à l'exécution desquels les commissions régionales sont appelées à participer;
- b) la préparation des négociations au niveau mondial et régional, compte dûment tenu des besoins pressents des pays en développement membres des commissions régionales et conformément aux usages de l'Organisation des Nations Unies en la matière;

3. Prie le Secrétaire exécutif de poursuivre ses consultations avec les chefs des organismes des Nations Unies ayant des programmes régionaux, afin d'étudier la possibilité de créer des mécanismes interinstitutions appropriés, conformément à la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

4. Demande aussi au Secrétaire général de prendre les dispositions nécessaires pour dégager le plus tôt possible les ressources nécessaires à l'exécution des activités définies par le secrétariat de la CEAO qui correspondent aux responsabilités nouvelles conférées à la Commission par la résolution 32/197 de l'Assemblée générale;

5. Prie en outre le Comité du programme et de la coordination, lorsqu'il arrêtera les dispositions relatives à la planification et à la coordination des programmes mondiaux et régionaux, y compris la répartition des tâches et des responsabilités entre les organismes mondiaux et régionaux, de tenir pleinement compte des priorités que les commissions régionales ont établies pour leurs régions respectives lors de leurs sessions intergouvernementales;

6. Prie en outre le Secrétaire exécutif :

- a) d'intensifier et de développer ses efforts en faveur de la coopération et de l'intégration régionale;
- b) de poursuivre ses consultations avec les Secrétaire exécutifs des autres commissions régionales en vue de renforcer la coopération économique et technique entre pays en développement au niveau interrégional;

7. Demande aussi au Secrétaire exécutif de faire rapport à la Commission, à sa neuvième session, sur les progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.

8ème séance
6 mai 1981

106 (VIII). Création de centres nationaux pour le transfert des techniques et la mise en place ainsi que le développement de capacités technologiques*

La Commission économique pour l'Asie occidentale,

Rappelant la résolution 87 (IV) de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en date du 30 mai 1976, dans laquelle la Conférence recommandait, entre autres choses, "la mise en place de structures internationales appropriées, notamment d'un centre national pour le développement et le transfert de la technologie, en s'attachant d'urgence à définir le rôle et les fonctions de ce centre, ainsi que les principales liaisons nécessaires pour le raccorder à d'autres institutions ou organes nationaux",

Rappelant en outre le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement adopté le 31 août 1979 par la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui a demandé, notamment, "la mise en place de structures nationales pour l'évaluation, le choix, l'acquisition et l'adaptation des techniques et des connaissances spécialisées étrangères, compte pleinement tenu de la situation économique, sociale, culturelle et de l'environnement",

Rappelant d'autre part la résolution 34/218 de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 1979, sur la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, dans laquelle l'Assemblée, notamment, a approuvé le Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement,

Tenant compte de la demande du Gouvernement de la République iraquienne, qui a prié le secrétariat de la Commission d'établir un modèle institutionnel concernant les centres nationaux pour le développement et le transfert des techniques,

1. Prend note avec satisfaction du projet de modèle institutionnel concernant les centres nationaux pour le transfert des techniques et la mise en place ainsi que le développement de capacités technologiques 1/;

* Pour le débat ayant précédé l'adoption de cette résolution, se reporter aux paragraphes 105 à 111.

1/ E/ECWA/123.

2. Demande instamment à tous les Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour créer des centres nationaux pour le transfert des techniques et la mise en place de capacités technologiques, ou de tous organismes institutionnels appropriés;

3. Recommande aux Etats membres de s'inspirer du projet de modèle institutionnel lorsqu'ils créeront des centres ou organes nationaux;

4. Invite les organisations et institutions intéressées du système des Nations Unies à coopérer avec le secrétariat de la Commission et à soutenir efficacement ses efforts pour apporter aux Etats membres, sur leur demande, toute l'aide dont ils pourraient avoir besoin à cette fin.

8ème séance
6 mai 1981

Annexe I

LISTE DES DOCUMENTS SOUMIS A LA COMMISSION A SA HUITIEME SESSION

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/115	Ordre du jour provisoire
E/ECWA/115/Rev.1	Ordre du jour
E/ECWA/115/Add.1 et Rev.1	Ordre du jour provisoire annoté
E/ECWA/116 et Corr.1	Réunion préparatoire régionale d'experts pour la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables
E/ECWA/116/Add.1	<u>Idem</u> : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/117	Situation financière des programmes de la Commission et renforcement du Compte de contributions financières : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/117/Add.1	<u>Idem</u> : déclaration sur le Compte de contributions financières et son renforcement
E/ECWA/117/Add.2	Situation financière des programmes de la Commission : fonds extra-budgétaires disponibles pour les programmes de la Commission
E/ECWA/118	Programme de travail et priorités pour 1982-1983
E/ECWA/118/Add.1	<u>Idem</u> : services consultatifs régionaux
E/ECWA/118/Add.2	<u>Idem</u> : programme de publications
E/ECWA/118/Add.3	<u>Idem</u> : conférences, réunions et groupes d'experts
E/ECWA/118/Add.4	<u>Idem</u> : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/118/Add.5	<u>Idem</u> : liste des publications périodiques inscrites au programme de travail et priorités, 1980-1981
E/ECWA/119	Année internationale des personnes handicapées - Les personnes handicapées dans la région de la CEAO : caractéristiques et dimensions du problème, et plan d'action régional
E/ECWA/119/Add.1	<u>Idem</u> : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/120 et Corr.1	Rapport sur l'exécution du programme de travail
E/ECWA/120/Add.1	<u>Idem</u> : identification des activités dépassées, d'une utilité marginale ou inefficaces

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/120/Add.2	<u>Idem</u> : activités de coopération technique
E/ECWA/120/Add.3	<u>Idem</u> : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/121	Réunion intergouvernementale sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale
E/ECWA/121/Add.1	<u>Idem</u> : rapport final de la Réunion intergouvernementale de la CEEAO sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale
E/ECWA/122	Stratégie internationale de développement pour la troisième Décennie des Nations Unies sur le développement Note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/122/Add.1 (Part I)	Stratégie de développement pour la région de la Commission économique pour l'Asie occidentale dans la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement
E/ECWA/122/Add.1 (Part II)	<u>Idem</u> : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/122/Add.2	Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement - résolution adoptée par l'Assemblée générale
E/ECWA/122/Add.3	Problèmes et perspectives du développement dans la région de la CEEAO dans les années 1980
E/ECWA/123	Projet de modèle institutionnel concernant les centres nationaux pour le transfert et le développement des techniques
E/ECWA/123/Add.1	<u>Idem</u> : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/124	Coopération entre pays en développement
E/ECWA/124/Add.1	<u>Idem</u> : recommandations concernant un programme de coopération technique entre Etats arabes
E/ECWA/124/Add.2	<u>Idem</u> : état de la coopération technique entre pays en développement
E/ECWA/124/Add.3	<u>Idem</u> : transports et communications entre pays en développement
E/ECWA/125	Décentralisation des activités économiques et sociales vers les commissions régionales et renforcement des commissions
E/ECWA/125/Add.1	<u>Idem</u> : le développement et la coopération économique internationale
E/ECWA/126	Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (Copenhague, 13-30 juillet 1980) : note du Secrétaire exécutif

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/127	Contribution régionale aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/128 et Rev.1	Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies à participer, à titre consultatif, aux travaux de la huitième session de la Commission : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/128/Rev.2	Invitation aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission à participer, à titre consultatif, aux travaux de la huitième session de la Commission
E/ECWA/129	Suite donnée aux résolutions de la Commission : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/129/Add.1	Suite donnée aux résolutions de la Commission
E/ECWA/130	Organisation des travaux : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/131	Communication de la délégation égyptienne : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/132	Communication de la délégation égyptienne : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/133	Communication de la délégation égyptienne : note du Secrétaire exécutif
E/ECWA/VIII/L.1-20	Projets de résolution
E/ECWA/VIII/L.21	Projet de rapport sur la huitième session de la Commission économique pour l'Asie occidentale
E/ECWA/INF.27	Notes d'information à l'intention des participants
E/ECWA/INF.28	Liste provisoire des participants
E/ECWA/INF.28/Rev.1	Liste des participants
E/ECWA/INF.29	Liste provisoire des documents
E/ECWA/INF.29/Rev.1	Liste des documents

Annexe II

PUBLICATIONS ET PRINCIPAUX DOCUMENTS PUBLIES AU COURS DE LA PERIODE A L'EXAMEN

I. PUBLICATIONS

Studies on Development Problems in Countries of Western Asia, 1980
(Etudes sur les problèmes du développement dans les pays d'Asie occidentale, 1980)

Survey of Economic and Social Developments in the ECWA region, 1980
(Etude des faits nouveaux économiques et sociaux dans la région de la CEAO, 1980)

Proceedings : Seminar on the Arab Brain Drain
(Actes du séminaire sur l'exode des compétences arabes)

Statistical Abstract of the ECWA region, 1980
(Aperçu statistique de la région de la CEAO, 1980)

Statistical Indicators of the Arab World
(Indicateurs statistiques de monde arabe)

Agriculture and Development - Annual Bulletin, 1980
(Agriculture et Développement - Bulletin annuel, 1980)

Development Problems and Environmental Issues in Western Asia
(Problèmes de développement et d'environnement en Asie occidentale)

Population Bulletin of ECWA, No. 18 (June 1980) and No. 19 (December 1980)
(Bulletin démographique de la CEAO, No 18 (juin 1980) et No 19 (décembre 1980))

The Population Situation in the ECWA region
(Situation démographique dans la région de la CEAO)

Bibliography of Population Literature in the Arab World, Part 1 :
Non-Arabic Literature (Bibliographie des documents traitant des questions
démographiques dans le monde arabe, première partie : documents publiés dans
une langue autre que l'arabe)

Regional Plan of Action for the Integration of Women in Development in Western
Asia (Plan régional d'action pour l'intégration des femmes au développement
en Asie occidentale)

Regional Programme of Action for Western Asia for the Second Half of the
United Nations Decade for Women : Equality, Development and Peace, 1981-1985
(Programme d'action régional pour l'Asie occidentale pour la deuxième moitié
de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et
paix, 1981-1985)

II. PRINCIPAUX DOCUMENTS

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/DPD/2	Survey Report on the Technical Assistance Needs of Selected ECWA Countries in Financial Management (Rapport sur les besoins d'assistance technique de certains pays de la CEAO en gestion financière)
	Economic and Social Survey of Western Asia, 1980 (Etude économique et sociale de l'Asie occidentale, 1980)
	Draft macro-economic model for the Yemen Arab Republic (Projet de modèle macro-économique pour la République arabe du Yémen)
	A macro-econometric planning model of the Syrian Arab Republic (Modèle de planification macro-économétrique de la République arabe syrienne)
	Development Problems and Prospects of the ECWA Region in the 1980s (Problèmes et perspectives du développement dans la région de la CEAO dans les années 1980)
	Evolution of Economic Co-operation and Integration in Western Asia (Evolution de la coopération et de l'intégration économiques en Asie occidentale)
	Main Obstacles to and Benefits from Closer Economic Co-operation in Western Asia (Le renforcement de la coopération économique en Asie occidentale, principaux obstacles et avantages)
E/ECWA/NR/WG.1/2	Comprehensive Report on ECWA's Preparations for the United Nations Conference on New and Renewable Sources of Energy (Rapport d'ensemble sur les préparatifs de la CEAO en vue de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables)
E/ECWA/NR/WG.1/4	Geothermal Energy in the Arab World (L'énergie géothermique dans le monde arabe)
E/ECWA/NR/WG.1/4/1	Assessment of Water Resources Situation in the ECWA Region (Evaluation de la situation des ressources en eau dans la région de la CEAO)

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
E/ECWA/NR/WG.1/5	Geothermal Report (Rapport géothermique)
E/ECWA/NR/WG.1/7	The ECWA Regional Report for the United Nations Conference on New and Renewable Sources of Energy (Le rapport régional de la CEAO pour la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables)
	Arab Energy Prospects to 2000 (Perspectives énergétiques du monde arabe jusqu'à l'an 2000)
E/ECWA/NR/SEM.3/2	L'engineering étranger et la problématique technologique au Maroc
E/ECWA/NR/SEM.3/3	Technology Policies and Social Economic Development in Iraq (Politiques technologiques et développement économique et social en Iraq)
E/ECWA/NR/SEM.3/6	Technology Policies in the Civil and Military Sectors in Egypt (Politiques technologiques dans les secteurs civil et militaire en Egypte)
	Some Aspects of the Status of Computer Technology in Selected Countries of ECWA Region (Aspects de l'état des techniques informatiques dans quelques pays de la région de la CEAO)
E/ECWA/POP/WG.13/23	Estimates and Projections of Total Population with special reference to the Arab World (Estimations et projections de la population totale, notamment en ce qui concerne le monde arabe)
	Issues in Economics of International Development (Problèmes économiques du développement international)
	Resources and Development in the Arab World (Ressources et développement dans le monde arabe)
	Determinants and Consequences of the Arab Brain Drain (Causes et conséquences de l'exode des compétences arabes)
	Croissance des grandes villes arabes et migrations rurales
	Further thoughts on the Definitions of Economic Activity and Employment Status (Nouvelles réflexions sur la définition de l'activité économique et de la situation relative à l'emploi)

A Review of Technical Co-operation among
Developing Countries in the ECWA Region
(Examen de la coopération technique entre pays en
développement dans la région de la CEAO)

Social Factors Affecting the Co-operative Movement
in Selected Countries of the ECWA Region
(Facteurs sociaux qui influent sur le mouvement
coopératif dans certains pays de la région de la CEAO)

Rural Housing Conditions and Policies in the ECWA
Region
(L'habitat rural dans la région de la CEAO : conditions
et politiques)

Exploratory Study on the Drug Abuse Problem among
the Youth in Lebanon
(Etude exploratoire du problème de l'abus des
drogues parmi la jeunesse libanaise)

Settlements of the Bedouins Population in Selected
Middle Eastern Countries and Related Problems of
Sedentarization
(Colonies de peuplement de la population bédouine
dans certains pays du Moyen-Orient et problèmes
connexes de sédentarisation)

The Current Situation and Prospects of Integrated
Rural Development in Five Selected Countries of the
ECWA Region
(La situation actuelle et perspectives d'avenir du
développement rural intégré dans cinq pays de la
région de la CEAO)

Human Settlement Problems and Social Dimensions
in the West Bank and Gaza Strip
(Problèmes et dimensions sociales des établissements
humains dans la zone de la Rive occidentale et de
la Bande de Gaza)

Current Situation of Training in Five Countries of
ECWA Region
(Situation actuelle de la formation dans cinq pays
de la région de la CEAO)

Assessment of the Situation and Needs of Disabled
Persons in the Region of Western Asia
(Evaluation de la situation et des besoins des
personnes handicapées dans la région de l'Asie
occidentale)

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
	Initial proposals for the 1983 World Programme of Industrial Statistics (Propositions initiales pour le programme mondial de statistiques industrielles de 1983)
	Short-Term Course on Construction Statistics (Cours accéléré sur les statistiques de la construction)
E/ECWA/ID/WG.4/14	Establishment of Power Cables Manufacturing Industry in the ECWA Region (Création d'une industrie de fabrication de câbles électriques dans la région de la CEAO)
E/ECWA/ID/WG.4/16	Technology Transfer and Development pertaining to Capital goods (Transfert et développement de la technologie en matière de biens d'équipement)
E/ECWA/ID/WG.4/17	Development of Capital goods and Heavy Engineering Industries in Syrian Arab Republic (Développement de l'industrie des biens d'équipement et de l'industrie lourde en République arabe syrienne)
E/ECWA/ID/WG.4/18	Industrialization and Industrial Policy in the ECWA Region (Industrialisation et politique industrielle dans la région de la CEAO)
	The Viability of Establishing a Regional Telecommunication Industry in the ECWA Region : Vol. I. Basic Economic and Technological Considerations Vol.II. Prefeasibility Study on the Telephone Exchange (Viabilité de la création d'une industrie régionale de télécommunications dans la région de la CEAO : Vol. I Considérations économiques et technologiques fondamentales Vol. II Etude de préfaisabilité sur les centraux téléphoniques)
	Food Security Policy Issues in Yemen Subregion (Problèmes de politique de sécurité alimentaire dans la sous-région du Yémen)
	Crop Sharing and Land Tenancy Practices in the Yemen Arab Republic - Report No 1 (Métayage et régime foncier dans la République arabe du Yémen - Rapport No 1)
E/ECWA/TRANS.3	Final Report of ECWA's Intergovernmental Meeting on the Development of an Integrated Transport System for Western Asia (Rapport final de la Réunion intergouvernementale de la CEAO sur la création d'un réseau intégré de moyens de transport en Asie occidentale)

